VII 54
n° 16

BIBLIOTHEQUE THÉOCRAT
Groupe du MANS
16

Bibliothèque Théocratique
rue Charles Beaumanoir

LA COTE DE L'INTÉGRITÉ

La cote de l'intégrité

JEHOVAH est un Dieu saint et un Roi plein de majesté. Il est d'une pureté et d'une droiture absolues. C'est un Dieu incorruptible, voué tout entier à la justice. Il hait l'impureté et tous ceux qui commettent l'iniquité. Il se tient seulement auprès de ceux qui sont purs, saints et qui maintiennent leur intégrité devant lui (Ps. 41:12,13). Lui seul est digne d'un service, d'un amour et d'un dévouement exclusifs. A Israël il adressa ces paroles : « Car je suis Jéhovah, votre Dieu ; vous vous sanctifierez et vous serez saints, car je suis saint. » David déclara : « Car tu n'es point un Dieu qui prenne plaisir au mal; le méchant n'a pas sa demeure auprès de toi. » — Lév. 11:44, *Crampon 1905* ; Ps. 5:5.

Le Dieu-Roi est aussi un Dieu bienheureux (I Tim. 1:11). Son bonheur est toujours complet. C'est pourquoi il est la source du vrai bonheur. De lui descendent toute grâce excellente et tout don parfait. Comme « Père des lumières », il est toujours dans la pleine possession de ses pouvoirs pour apporter le bonheur à ses associés. Chez Jéhovah, il n'y a pas d'ascension à une position culminante de pouvoir ni de déclin, une fois atteinte la position de zénith. Le « Père des lumières » n'est pas comme le soleil qui produit une ombre de variation sur le cadran solaire quand il s'élance dans sa course d'abord

ascendante puis descendante après qu'il a passé le zénith. Voici ce que Jacques écrivit au sujet du pouvoir absolu, constamment à son apogée, de Jéhovah Dieu, qui seul peut procurer le véritable bonheur : « Toute grâce excellente et tout don parfait descendent d'en haut, du Père des lumières, chez lequel il n'y a ni changement ni ombre de variation. » — Jacq. 1:17.

Le Dieu bienheureux est aussi un Dieu bienveillant, un ami loyal. Il est l'ami de tous ceux qui sont saints et justes dans leurs relations avec lui. Il ne traite qu'avec ceux qui restent ses amis. Ceux-ci se caractérisent par leur fidélité, leur dévouement exclusif et leur intégrité devant lui sur les plans personnel et royal. Jéhovah reconnaît légalement ses amis éprouvés et les comble de bienfaits et de faveurs en tant qu'associés dans son organisation bienheureuse (Rom. 11:2, *NW*). Notons le cas d'Abraham qui fut reconnu légalement comme un ami éprouvé de Dieu et justifié ainsi par la foi : « Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice ; et il fut appelé ami de Dieu. » Israël, en tant que peuple, était heureux quand Jéhovah était son ami et son bouclier : « Que tu es heureux, Israël ! Qui est comme toi, un peuple sauvé par l'Eternel, le bouclier de ton secours et l'épée de ta gloire ? » — Jacq. 2:23; Deut. 33:29.

Quel est le dessein du Dieu qui porte un profond amour à tous ceux qui le servent ? Le plus grand de tous les amis veut non seulement son bonheur éternel en tant que Dieu-Roi, mais aussi celui de tous ceux qui sont en sainte union et en harmonie avec lui. Le Dieu saint manifeste son dessein bienveillant à ses serviteurs en leur offrant des occasions de connaître des états de bonheur progressif, d'une période d'existence joyeuse à l'autre. Le véritable état de bonheur éprouvé dans chacune de ses périodes atteindra toujours sa plénitude par la profusion des choses nouvelles auxquelles Dieu ne cessera de pourvoir pour le plaisir et la joie de tous ceux qui sont des amis en union légale avec lui. « Nous

savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. » — Rom. 8:28.

Le Dieu saint est aussi un père bienveillant. Comme le premier et le plus grand de tous les pères, il sait mieux que quiconque comment administrer son organisation semblable à une famille et composée d'enfants obéissants. Après avoir été créés parfaits, les créatures spirituelles et le premier homme Adam devinrent les fils de Jéhovah. Etant faits à l'image et à la ressemblance de Dieu, ils avaient reçu le don merveilleux du libre arbitre. La faculté du libre arbitre était un dépôt sacré dont l'usage devait être dicté par la sagesse. Les créatures angéliques comme les créatures humaines pouvaient faire un bon usage de leur libre arbitre, ce qui aurait pour conséquence la sainteté et la vie éternelle, ou un mauvais usage, ce qui aurait pour conséquence la corruption, l'impureté et finalement l'extinction dans la mort. Dès le début, le Créateur et Père prit des mesures pour diriger ses enfants doués du libre arbitre dans le chemin du bonheur parfait. S'ils maintenaient leur intégrité, ils seraient joyeux et en étroite relation avec Dieu, la source du bonheur et de la bonté. — Ps. 25:21, *Darby;* Prov. 11:3; Luc 3:38; Gen. 1:26.

Quelle disposition le Dieu qui possède une liberté absolue prit-il pour diriger les pas de ses inférieurs doués du libre arbitre ? Il fixa une cote d'intégrité qui permettait d'apprécier le dévouement de ses serviteurs et d'imposer à certaines actions une limite légale qu'on ne pouvait franchir sans encourir la désapprobation divine. En qualité de Tout-Puissant, Jéhovah avait évidemment le droit de définir les limites de sécurité de la liberté relative de ses inférieurs. Ces restrictions, légalement promulguées, devaient constamment rappeler à la créature ses rapports d'inférieur et son état de dépendance. Elles devaient l'engager à s'assurer en tout temps de la volonté de son Souverain, à l'exemple de

Jésus-Christ pendant son séjour terrestre (Mat. 26:39). Ces entraves légales n'apportaient aucune contrainte aux créatures de Dieu en les privant, par exemple, de ce qui est essentiel à une existence heureuse. Jéhovah ne refusait pas à ses enfants les choses auxquelles ils avaient droit. Enfin, le Très-Haut avait le droit d'éprouver ses amis par le bien, comme il éprouva, par exemple, l'amitié d'Abraham en lui demandant d'immoler son fils unique. En ordonnant ce drame, il voulait préfigurer le bien qu'il ferait en donnant son Fils unique en rançon. — Gen. 22:1-14.

Pour tous ceux qui appartiennent à son organisation, Jéhovah est à la fois un Dieu saint et un Roi absolu. Cette double qualité lui confère le droit d'exiger un dévouement, une obéissance et un service parfaits. En respectant la cote d'intégrité fixée par le Dieu-Roi, la créature fait preuve de loyauté et de fidélité envers le Très-Haut. Elle manifeste ainsi son amour pour lui et occupe une position légale devant son Créateur. Dieu a pour dessein de susciter des créatures qui, de leur plein gré et par amour, prennent plaisir à faire sa volonté. Ainsi tous ceux qui se conforment au dessein divin contribuent à la gloire et à l'exaltation de Jéhovah. Toute créature fidèle qui atteint la cote d'intégrité manifeste la gloire de Dieu par son dévouement entier (I Rois 9:4; Ps. 26: 1-11; 12). Citons à l'appui les paroles suivantes de Josué : « C'est un Dieu exigeant un dévouement exclusif. » — Josué 24:19,*NW*.

Et si l'on ne respecte pas la cote du dévouement exclusif, de l'obéissance parfaite et de l'intégrité absolue ? Dans ce cas, on tombe au-dessous de la cote, on manque pour ainsi dire le but. C'est une transgression de la loi divine et une trahison envers le Roi-Dieu, qui privent de la gloire de Jéhovah. Un tel acte est appelé *péché* et mérite la peine capitale, la mort, tout comme une trahison dans les nations entraîne la mort du traître. Nous gémissons tous dans une telle condition impure.

Paul déclara : « Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. » — Rom. 3:23.

En grec, langue dont se servait l'apôtre Paul quand il s'adressait à un auditoire grec, le mot traduit par péché (hamartia) signifiait primitivement *manquer*, puis il prit le sens de « manquer de faire quelque chose, faillir, se tromper ». Paul, qui était hébreu, rencontrait dans la partie hébraïque de la Bible le verbe pécher (*hhata*) qui avait également à l'origine le sens de *manquer*. Par exemple, dans Juges 20:16 il est dit : « Parmi tout ce peuple, il y avait sept cents hommes d'élite qui ne se servaient pas de la main droite ; tous ceux-là pouvaient, en lançant une pierre avec la fronde, viser à un cheveu sans le *manquer*. » Dans Proverbes 19:2 (*Crampon révisée*) il est écrit : « Le zèle sans la science n'est pas bon, et celui dont les pieds se hâtent *manque le but*. » Par conséquent *pécher* c'est manquer d'observer la volonté et la loi de Dieu. « Quiconque pèche transgresse la loi, et le péché est la transgression de la loi. » « Toute iniquité est un péché. » — I Jean 3:4; 5:17.

Selon les Ecritures, les anges devaient également observer une cote d'intégrité. Pierre fait mention en effet de certains anges qui, au temps de Noé, péchèrent ou manquèrent le but en tombant au-dessous de cette cote. Dieu ne les a pas épargnés, est-il écrit, mais il leur a infligé le châtiment de leur iniquité (II Pi. 2:4,5). Quel fut le péché volontaire de ces anges qui bravèrent les restrictions imposées à leur liberté d'action, compromettant ainsi l'intégrité de leur dévouement ? Voici la réponse de la Bible : « Lorsque les hommes eurent commencé à se multiplier sur la face de la terre, et que des filles leur furent nées, les fils de Dieu (anges) virent que les filles des hommes étaient belles, et ils en prirent pour femmes parmi toutes celles qu'ils choisirent. » (Gen. 6:1,2). Des siècles plus tard, Jésus révéla en partie ce qu'étaient les restrictions raisonnables imposées aux anges par Dieu. Il déclara en effet que les saints anges

dans les cieux ne se marient ni ne sont donnés en mariage (Mat. 22:30). Ainsi tous les anges qui, du temps de Noé, cohabitèrent avec les filles des hommes ne maintinrent pas une obéissance parfaite : ils manquèrent le but. Ces esprits infidèles n'avaient pas un amour véritable pour Dieu. Avec leur chef Satan le Diable, ils furent expulsés de la famille céleste comme des ennemis qui s'étaient délibérément engagés dans la voie de l'iniquité et du malheur, dont l'aboutissement est l'extinction. — Luc 8:31.

Que dire de l'homme parfait ? Quelle fut la cote de son intégrité, celle qui devait diriger ses pas devant Jéhovah Dieu, son Ami et Bienfaiteur ? Elle fut fixée par une loi dont la transgression serait considérée par Dieu comme un acte d'hostilité et de trahison, autrement dit comme un péché. Il est écrit : « L'Eternel Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras. » (Gen. 2:16,17). Cet ordre était clair et aisé à comprendre et à observer. La mort, précisait-il, serait le châtiment du transgresseur.

Jéhovah avait le droit absolu d'éprouver l'intégrité de l'homme, pour son bien. Le Créateur de l'homme sait ce qui contribue à son bien. Par l'épreuve qu'il imposait à Adam, Dieu voulait constamment lui rappeler son infériorité et sa dépendance. En dressant cet arbre ou symbole légal entre Lui et l'homme, Jéhovah manifestait un amour véritable pour la créature. La restriction légale qu'était la défense divine ne coûtait aucune privation à l'homme et ne lui ôtait rien de ce qui est indispensable à une existence heureuse dans le jardin d'Eden. Adam et Eve avaient le droit de manger du fruit de tous les arbres, sauf de celui sur lequel pesait l'interdiction divine.

Un don précieux était réservé pour Adam, s'il s'en montrait digne. Jéhovah avait placé Adam et Eve dans

un jardin en Eden. Cette vaste propriété avait été parfaitement mise en valeur par le Dieu qui l'avait plantée et transformée en un paradis. Elle était peuplée d'animaux de toute espèce et contenait des arbres fruitiers et des plantes à profusion. En fait, ce jardin devait servir de point de départ pour la transformation en paradis de la terre entière. C'est dans ce cadre harmonieux de paix et au milieu de toutes ces richesses naturelles qu'Adam et Eve inaugurèrent une vie commune heureuse. Le Dieu de tous dons parfaits avait certainement le droit d'éprouver Adam avant de l'établir pour toujours propriétaire de toutes ces choses. Qui donnerait une propriété inestimable à un ennemi ? Aucun homme sensé ne ferait un tel don. Il en est de même pour Dieu. L'homme devait d'abord manifester sa loyauté et se montrer un ami digne de confiance du Très-Haut. Suivant le même principe, Jéhovah éprouva plus tard Jésus sur son aptitude à remplir le rôle de Roi du monde nouveau. — Gen. 2:8; Héb. 2:18.

Aucune limite n'avait été fixée à la vie du premier couple humain quand il fut mis dans le jardin d'Eden. Il semble, par contre, que la vie de toutes les autres formes de vie animale était limitée (II Pi. 2:12). Chaque génération dans une espèce animale devait vivre le nombre d'années qui lui était assigné, apporter sa part à la richesse croissante de la terre, puis disparaître dans la mort afin que la génération suivante pût accomplir durant sa vie l'œuvre fixée à cette espèce. (Notons au passage qu'en voyant les animaux mourir Adam dut comprendre toute la portée du terme « mort » dont se servit Jéhovah pour lui annoncer la peine qui le frapperait s'il sacrifiait son intégrité.) Comme nous venons de le dire, Jéhovah Dieu ne limita pas la durée de la vie d'Adam. La durée de sa vie était indéterminée, dépendante de sa loyauté. Cependant l'organisme de l'homme avait été créé pour vivre éternellement. Ainsi Dieu avait encore un autre droit d'éprouver Adam et ses

descendants : il avait le droit de savoir s'ils méritaient le plus grand de tous les dons, celui de la vie éternelle. Ce don suprême était lié à un autre symbole légal connu sous le nom de « l'arbre de vie ». — Gen. 3:24.

Qu'indique la relation entre l'intégrité et « l'arbre de la connaissance du bien et du mal » ? On pouvait, semble-t-il, toucher à l'arbre défendu et même manger de son fruit sans qu'il en résultât un bien ou un mal physique. Cet arbre devait plutôt nuire à la conscience de celui qui en cueillait. La Bible ne fait nulle mention d'une réaction physique en Adam et Eve après qu'ils eurent mangé du fruit de l'arbre défendu, mais elle indique que leur conscience en fut immédiatement affectée et qu'elle les accusa. « Les yeux de l'un et de l'autre s'ouvrirent, ils connurent qu'ils étaient nus. » (Gen. 3:7). Il ne peut s'agir ici d'yeux de chair qui s'ouvrent : ceux-ci étaient grands ouverts quand Adam et Eve commirent leur acte illégal. C'étaient les yeux de leur cœur ou conscience qui réagirent, mais nos premiers parents ne reçurent pas une capacité d'esprit plus grande ni ne furent remplis de sagesse divine (Eph. 1:18). Notons que c'est toujours un chef qui « connaît » ou juge pour déterminer ce qui est bien ou mal. Les paroles prononcées par Dieu en bannissant le premier homme du paradis permettent de déduire qu'Adam s'était érigé lui-même en juge pour « connaître » ce qui est « bien » et « mal ». En agissant de la sorte, il rejetait les Autorités supérieures célestes. « L'Eternel Dieu dit : Voici l'homme est devenu comme l'un de nous, pour la connaissance du bien et du mal. » Ainsi l'arbre défendu servait de symbole ou signe légal dans les relations gouvernementales entre Dieu et l'homme. — Gen. 3:22.

La nature symbolique de cet arbre rappelle le monceau de pierres élevé à Galed pour servir de témoignage ou de signe légal entre Laban et Jacob et leur dicter la conduite légale qu'ils devaient tenir l'un envers l'autre (Gen. 31:48-53). Prenons l'exemple d'un document

légal d'une grande importance mis sous une enveloppe cachetée. Le secret de cette lettre est violé quand une personne autre que le destinataire brise le cachet de cire. Ce n'est pas le fait de briser le cachet qui est criminel, mais la tentative de passer outre au cachet, qui remplit seulement ici le rôle de symbole ou barrière légal pour le contenu de l'enveloppe.

Que faut-il entendre par « bien » et par « mal » ? Le *bien* ou ce qui est bon est tout ce qui est en parfaite harmonie avec les règles et les principes de conduite posés par Jéhovah. Le *mal* ou ce qui est mauvais est le contraire de cette définition. C'est tout ce qui n'est pas en harmonie avec les règles et les principes d'une bonne conduite. Un enfant peut-il poser des règles de bonne conduite et définir ce qui est bien et mal ? Non, certes. C'est pour cette raison que les pères selon la chair doivent châtier leurs enfants pour les inciter à observer les règles du bien définies par une autorité supérieure (Héb. 12:7-11). Ce n'est pas l'inférieur, mais le supérieur qui décide ce qui est bien. C'est Jéhovah Dieu, le Juge suprême, qui décide en dernier ressort ce qui est bien et mal.

Un homme vint trouver Jésus pour l'interroger sur ce qui est bon. Jésus lui fit comprendre que Jéhovah est le seul qui détermine ce qui est bon et que ses créatures doivent observer ses commandements parce que Dieu n'ordonne que ce qui est bon. « Et voici, un homme s'approcha, et dit à Jésus : Maître, que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle ? Il lui répondit : Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon ? Un seul est le bon. Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements. » — Mat. 19:16,17.

Le droit qu'a Jéhovah Dieu de décider ce qui est bien fut contesté en Eden, il y a environ six mille ans, par Satan le Diable. Il fit naître de mauvaises pensées en Eve et l'incita à se révolter contre la souveraineté de Jéhovah en s'érigeant elle-même en juge du bien et du

mal. « Mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et que vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. » Eve accueillit les suggestions du Diable et mangea du fruit défendu. « La femme vit que l'arbre était bon à manger et agréable à la vue, et qu'il était précieux pour ouvrir l'intelligence ; elle prit de son fruit, et en mangea ; elle en donna aussi à son mari, qui était auprès d'elle, et il en mangea. » A leur honte éternelle, ils ne maintinrent pas leur intégrité. Ils s'engagèrent sur le chemin de l'iniquité, de l'impureté et du malheur. Ils avaient défié la souveraineté de Dieu et commis un acte de haute trahison. — Gen. 3:5,6; Jacq. 1:14,15.

Soulignons ici que le péché d'Adam ne fut pas des relations sexuelles, comme le prétendent certaines sectes de la chrétienté. Il n'était pas question ici de rapports charnels, ceux-ci ne constituaient pas la pierre de touche de leur intégrité. Un commandement antérieur avait autorisé le mari et la femme à avoir des relations (voyez Genèse 1:28). Le péché d'Adam fut de rejeter Jéhovah le Roi-Dieu pour s'ériger lui-même en juge du bien et du mal.

La trahison édénique eut des conséquences funestes non seulement pour Adam mais aussi pour tous ses descendants. Il est écrit : « Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et... la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché. » (Rom. 5:12). Adam, qui était devenu un transgresseur et un ennemi de Jéhovah, dut comparaître avec sa femme et le serpent possédé par Satan devant Jéhovah le Roi-Dieu. Ils furent reconnus coupables et condamnés. Adam et Eve furent immédiatement exclus comme traîtres de la sainte organisation de Dieu. L'homme fut chassé du jardin parfait d'Eden et devait arracher sa subsistance à une terre rebelle. Sa vie allait être coupée par la mort (Gen. 3:16-19). N'ayant plus Jéhovah Dieu pour ami bienveillant et sage conseiller

et s'étant retranchés de l'organisation de Dieu, Adam et Eve durent s'en rapporter à leur seul jugement, qui était loin de s'exercer dans la maturité. Les peines inhérentes à un travail pénible, les déceptions et les déchirements de cœur qu'apporte toute organisation mise sur pied par l'homme, et la douleur de voir leur fils mis à mort par un fratricide, tout s'unissait pour déséquilibrer leur organisme autrefois parfait. La maladie fit son apparition et, finalement, la mort. Rappelez-vous comment le choc terrible subi par le système nerveux de l'homme parfait Jésus, quand il était cloué au poteau, hâta sa mort.

Les enfants héritent ce que possèdent leurs parents. Puisque Adam mourut comme une créature impure, comme un traître n'ayant pas acquis le droit de posséder le jardin d'Eden ni le droit de vivre éternellement, ces désavantages passèrent en sa descendance. Ainsi Adam, comme patriarche rebelle, fit peser l'incapacité familiale sur toute l'espèce humaine.

Comme il devait s'en rapporter à son jugement imparfait pour ce qui est bien et mal, Adam, durant les 930 ans de sa vie, s'écarta toujours davantage de l'intégrité première, telle qu'elle avait été définie par Dieu. Cette tendance à la corruption devait s'accentuer dans sa descendance, génération après génération. Après seize siècles, l'homme finit par tomber dans un tel état de déchéance et par s'égarer si loin de l'intégrité parfaite que Jéhovah se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre et qu'il fut affligé en son cœur. Seul Noé était, dans une large mesure, un homme juste et intègre. Noé ne s'était pas laissé entraîner dans la corruption comme ses contemporains, bien qu'il ne fût pas parfait, étant né pécheur comme eux. — Ps. 51:7.

« L'Eternel vit que la méchanceté des hommes était grande sur la terre, et que toutes les pensées de leur cœur se portaient chaque jour uniquement vers le mal. L'Eternel se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, et il fut affligé en son cœur. Et l'Eternel dit : J'exter-

minerai de la face de la terre l'homme que j'ai créé, depuis l'homme jusqu'au bétail, aux reptiles et aux oiseaux du ciel ; car je me repens de les avoir faits. Mais Noé trouva grâce aux yeux de l'Eternel... Noé était un homme juste et intègre, dans son temps ; Noé marchait avec Dieu. » (Gen. 6:5-9). Dieu ayant détruit tout le genre humain à l'exception de Noé et de sa famille, quelles furent alors pour l'homme les perspectives d'être amené à la perfection ?

***

Nous avons vu que l'homme perdit le paradis en ne maintenant pas son intégrité devant Dieu. Nous allons voir maintenant comment le paradis restauré sera regagné par les descendants rachetés du pécheur Adam. Leur entrée dans le paradis restauré sur la terre ne signifie pas le retour universel de tous les membres de la famille du premier Adam. Nous verrons que cela implique seulement ceux qui entrent dans une nouvelle famille sous la conduite d'un autre Adam, d'un Père donateur de vie qui, comme berger, dirige un nouveau troupeau. — Es. 9:5; Jean 10:11-16.

Jéhovah fixa-t-il de nouveau la cote de la parfaite obéissance après qu'Adam fut chassé du paradis d'Eden? Rien n'indique que Dieu ait jamais parlé à Adam après son jugement en Eden. Adam parfait ayant transgressé par égoïsme la loi parfaite de Dieu, Jéhovah n'allait pas réitérer sa loi à l'homme devenu imparfait ni lui donner une nouvelle série de lois dans l'espoir qu'il atteindrait la cote de l'intégrité parfaite. Le suprême Législateur parla plus tard à des descendants d'Adam tels qu'Abel, Hénoc, Noé et Abraham, favorisant ces hommes imparfaits, mais saints, de quelques révélations sur ses desseins. A Abraham Dieu imposa des obligations et lui donna des commandements, des statuts et des lois (Gen. 26:5; II Pi. 1:1,21; 3:2). Mais il n'est dit

nulle part que ces justes reçurent un recueil de lois complet et détaillé régissant tous leurs rapports. Paul montre qu'un tel code ne fut donné par Dien qu'au temps de Moïse. Cependant le péché et la mort ont continué à régner, mais aucun homme, donc ni Abel, Hénoc, Noé et Abraham, n'a pu déterminer combien il était éloigné de l'état de perfection humaine. Ils n'ont pu savoir dans quelle mesure ils étaient privés de « la gloire de Dieu ». Pourquoi ? « Car jusqu'à la loi (donnée par l'intermédiaire de Moïse) le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi. Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir. » Ici Paul fait allusion à la venue d'un second Adam. — Rom. 5:13,14; I Cor. 15:45.

Mais Jéhovah n'a-t-il pas donné, avant les jours de Moïse, des lois stigmatisant les transgresseurs ? Oui, il a donné de tels préceptes. Outre les lois données à Abraham, il y avait celles, données à Noé, qui interdisaient de manger du sang et de commettre le meurtre (Gen. 9:4-6). Joseph, arière-petit-fils d'Abraham, refusa de pécher contre Dieu en commettant la fornication avec la femme de son maître (Gen. 39:7-9). Jéhovah empêcha Abimélec de commettre, par ignorance, l'adultère avec la femme d'Abraham et de pécher ainsi contre lui (Gen. 20:6,7). Ces lois régissaient certaines relations humaines, mais elles ne constituaient pas un recueil de lois complet régissant une nation comme Israël et traçant un chemin de saint dévouement envers Dieu. Un tel corps de lois dictant une conduite spéciale dans toutes les choses de la vie n'apparut que lorsque Dieu donna la Loi à Israël par l'intermédiaire de Moïse, en 1513 av. J.-C.

Il est vrai que l'alliance de la loi n'engageait que la nation juive, pourtant les expériences que les Israélites firent sous la Loi et les choses qu'elle annonçait devaient

finalement contribuer au bien d'hommes de toutes les nations. L'alliance de la loi comprenait les dix commandements et environ six cents autres lois. Le recueil complet servait comme une Constitution qui organisa les Israélites en une nation sainte ayant des relations gouvernementales avec Jéhovah le Roi-Dieu. A ce propos Jéhovah déclara à Israël : « Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi ; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. » — Ex. 19:5,6.

Ce code donné par l'intermédiaire de Moïse était parfait, saint, juste et bon (Ps. 19:7; Rom. 7:12; I Tim. 1:8). Il révélait un niveau élevé de sainteté. Les mots « saints » (sacré) et « sainteté » sont employés plus de cent trente fois en rapport avec l'alliance de la loi. Le code contenait des lois qui prévoyaient des jours saints de sabbat, des vêtements sacrés pour les sacrificateurs, un lieu saint de réunion avec le Roi-Dieu et ses saints serviteurs, de l'huile sainte d'onction, un grand prêtre portant cette inscription : « La sainteté appartient à Jéhovah », des choses saintes, des convocations saintes et des offrandes saintes. — Ex. 16:23; 28:2; 29:29; 30:25; 39:30; Lév. 5:15; 23:3; Nomb. 18:19, *NW*.

On a reproché au Dieu vivant d'avoir décrété la peine de mort pour les transgresseurs des premier et second commandements qui, aux yeux de la haute critique, ne sont que des lois morales (Deut. 13:6-10; Lév. 20:2). Ceux qui se livrent à de telles critiques oublient que ces deux commandements n'introduisaient pas seulement un code moral mais qu'ils faisaient également partie de la loi écrite de la nation. Ils étaient non seulement le préambule de la Constitution d'Israël, mais ils gouvernaient aussi la fidélité de chaque Israélite envers Jéhovah le Roi souverain. Notez la fidélité exclusive exigée par le second commandement que voici : « Tu ne te prosterneras point devant elles et tu ne les serviras

point (les images). Car je suis Jéhovah ton Dieu, un Dieu jaloux. » (Ex. 20:5; 34:14, *Crampon 1905*). Par conséquent quand un Israélite se détachait de la véritable adoration pour servir un autre dieu que Jéhovah ou pour s'abandonner aux pratiques de l'idolâtrie en servant des images, il transgressait les premier et second commandements et commettait le plus grand de tous les crimes, celui qui méritait le châtiment le plus élevé.

Voici ce qu'écrivit une autorité en matière biblique : « L'idolâtrie ne devint pas seulement une transgression très grave d'un précepte moral, mais aussi un *acte de trahison contre l'Etat*. C'était aussi un véritable rejet du Souverain reconnu. C'était une rupture du contrat originel, une révolte ouverte contre Dieu, un attentat positif contre la fidélité jurée, méritant par conséquent, d'après les principes établis de tous les gouvernements, la peine capitale. »

Selon les lois des nations actuelles, un tel acte contre la majesté souveraine serait considéré comme un crime de haute trahison. Un tel forfait serait appelé *lèse-majesté*. Le crime de lèse-majesté est, selon sa définition légale, un attentat à la majesté souveraine. La transgression qu'Adam commit en Eden contre la majesté souveraine de Jéhovah et les infidélités des Israélites étaient donc des crimes graves, même d'après les codes actuels. Sous une loi définissant le péché et préconisant la sainteté, Israël pouvait donc recevoir de grandes bénédictions ou subir les graves conséquences qu'entraîneraient les transgressions de la loi (Deut. 28:1-68). Il est intéressant de noter que les témoins de Jéhovah actuels prennent en considération les principes contenus dans les premier et second commandements en refusant de saluer le drapeau de n'importe quelle nation et de commettre l'idolâtrie, afin que leur dévouement envers Jéhovah reste aussi pur que possible.

Fut-il possible aux Juifs imparfaits d'observer parfaitement la loi et de s'élever au niveau élevé de sainteté

et de justice fixé par Dieu ? Non, dit la Bible, qui fait état de leurs échecs durant les quinze siècles environ où la loi fut en vigueur. De nombreux Juifs, imbus de leur propre justice, crurent que par les œuvres de la loi ils pourraient, par leur sainteté, atteindre le niveau fixé par Dieu et que Jéhovah devrait les proclamer justes au moyen de la loi. Mais Paul déclare : « Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi. » — Rom. 3:9,20.

Pourquoi une loi parfaite de sainteté fut-elle alors donnée aux Israélites? Les Ecritures présentent plusieurs raisons. Premièrement le niveau légal de sainteté aurait dû servir de miroir aux Juifs. Chaque fois qu'ils se regardaient dans ce miroir en comparant leur ligne de conduite aux justes exigences de la Loi, ils auraient dû y voir ce qu'était le péché et combien ils étaient éloignés de la gloire parfaite de Dieu. Paul écrivit : « Je n'ai connu le péché que par la loi. » « C'est par la loi que vient la connaissance du péché. » (Rom. 7:7; 3:20). Chaque fois qu'ils voyaient leur manque de dévouement exclusif et leurs faiblesses sous la loi qui exigeait des sacrifices d'animaux pour apaiser un Dieu irrité, ils auraient dû éprouver profondément le besoin d'un rédempteur véritable. Ils auraient dû désirer le Christ en qui ils auraient pu placer leur foi. « Avant que la foi vînt, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. » — Gal. 3:23,24.

Comment l'alliance de la loi aurait-elle dû encore conduire les Juifs à accepter le Christ quand il viendrait? Elle aurait dû les rendre capables de reconnaître le second Adam quand il paraîtrait afin d'inaugurer de nouvelles relations avec Jéhovah Dieu. Il était écrit dans la loi : « Vous observerez mes lois et mes ordonnances : l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. »

(Lev. 18:5; Rom. 10:5). En d'autres termes, tout homme qui observerait parfaitement la loi entière, qui était un modèle divin de la sainteté exclusive, serait sans péché. Il aurait été proclamé juste par Jéhovah et aurait reçu le droit à la vie humaine parfaite. Cet homme correspondrait au premier Adam, avant sa chute. Sous ce rapport, l'alliance de la loi aurait dû permettre aux Juifs d'identifier l'homme parfait qui aurait les qualités requises d'un rédempteur parfait. Leur Messie ou Christ satisfit-il à cette condition requise en étant parfaitement saint, sans péché et exclusivement dévoué à Jéhovah le Roi-Dieu ? Oui. Jésus maintint son intégrité. Un jour il jeta aux pharisiens, imbus de leur propre justice, le défi suivant : « Qui de vous me convaincra de péché ? » (Jean 8:46). Voici le témoignage de Paul concernant cette qualité requise de Jésus : « Il nous convenait, en effet, d'avoir un souverain sacrificateur comme lui, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux. » — Héb. 7:26.

« Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous. » Ce verset confirme que Jésus-Christ homme était l'équivalent du premier Adam parfait et qu'il donna sa vie en rançon pour l'homme, à la place de la vie qu'Adam avait perdue par suite de son infidélité. La loi de Dieu préfigura cette exigence en ces termes : « Mais s'il y a un accident, tu donneras *vie pour vie*. » Jésus lui-même déclara qu'il était venu pour livrer sa vie en rançon pour plusieurs. « C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs. » — I Tim. 2:5,6; Ex. 21:23; Mat. 20:28.

Comme nous l'avons déjà vu, l'alliance de la loi ne conduisit pas les Juifs vers la sainteté parfaite, telle qu'elle avait été définie par Dieu. Par conséquent, le

rétablissement de l'homme dans la perfection humaine devait venir par un autre moyen. « La loi n'a rien amené à la perfection, et à sa place a été introduite une meilleure espérance, grâce à laquelle nous nous approchons de Dieu. » Quelle est la meilleure espérance ou disposition qui réussit à attirer les hommes à Dieu et à les conduire vers la justice ? L'alliance de la loi prit fin quand Jéhovah l'abrogea légalement en la clouant au bois de Jésus, en l'an 33 de notre ère. Elle céda la place à une nouvelle disposition qui introduisit le rétablissement dans la justice, grâce au chemin de la bonté imméritée ouvert par Jésus-Christ le Rédempteur. « Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce (ou bonté imméritée, *NW*). » « Car la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ. » — Héb. 7:19, *Synodale;* Col. 2:14; Rom. 6:14; Jean 1:17.

Pendant les trois ans et demi de son ministère terrestre, Jésus prépara pleinement ce nouveau chemin qui devait amener à la perfection et montra comment celui-ci opérerait en faveur du bien éternel de l'humanité fidèle. Lors du baptême de Jésus dans les eaux du Jourdain en automne de l'an 29, Jean-Baptiste, le précurseur du Christ, fit cette déclaration : « Voici l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde... C'est afin qu'il fût manifesté à Israël que je suis venu baptiser d'eau... J'ai vu l'esprit descendre du ciel comme une colombe et s'arrêter sur lui... Et j'ai vu, et j'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu. » Ainsi le jour où Jésus se voua à Dieu, la sainte force agissante de Jéhovah, se manifestant sous la forme d'une colombe, descendit sur lui en témoignage que le Père céleste acceptait l'offrande de la vie humaine parfaite de Jésus en rançon pour ôter le péché. Un nouveau programme de pardon véritable des péchés, de guérisons miraculeuses des effets du péché et d'espérance d'une vie parfaite sans péché dans un monde nouveau fut ainsi inauguré. — Jean 1:29-34.

A partir du jour où Jésus se voua à Dieu, il fut reconnu à ses yeux comme une nouvelle créature ayant des espérances d'une vie spirituelle dans les cieux. « Le premier homme, Adam, devint une âme vivante. Le dernier Adam (Jésus-Christ) est devenu un esprit vivifiant. » (I Cor. 15:45). Dieu permit à Jésus, pendant les trois ans et demi qu'il devait encore marcher dans la chair comme homme parfait avant de consommer son sacrifice humain par sa mort au bois, de donner des illustrations pratiques sur le mode d'opération de ce nouveau programme au temps fixé par Jéhovah.

Le fait que « le dernier Adam est devenu un esprit vivifiant » indique que Jésus-Christ, le second Adam, transmet la vie sous un nouvel ordre familial. Le premier Adam, en tant que patriarche ou chef de famille, était devenu pécheur avant de procréer. Aussi, quand il engendra des enfants, leur transmit-il le péché, la maladie et la mort, qui sont des incapacités dont sa descendance n'a jamais réussi à s'affranchir. C'est pour cela qu'une condamnation familiale pèse sur l'espèce humaine à cause du premier Adam et que le châtiment, sous les formes de la maladie et de la mort, continue à sévir. Selon la procédure légale divine, quelle est la voie qui s'ouvre quand Jéhovah dans son amour et sa bonté, que l'ancienne famille adamique ne mérite nullement, pourvoit à un nouvel Adam qui a toujours maintenu son intégrité et possède la valeur des droits humains à la vie ? C'est la voie qui permet la mise sur pied d'un programme merveilleux de salut et de formation d'une nouvelle famille humaine, autour d'un nouveau chef de famille. Un tel chef de famille juste aurait le pouvoir, de fait et de droit, grâce à ses mérites, de guérir et d'amener à la perfection tous ceux qui sont invités à devenir membres de sa nouvelle famille. Notez comment Paul oppose la condamnation familiale pesant sur l'ancienne famille adamique à la récompense que reçoivent

les croyants grâce à la rançon du « dernier Adam », Jésus-Christ.

« Ainsi donc, comme par une seule offense (du premier Adam) la condamnation a atteint tous les hommes (de l'ancienne famille adamique), de même par un seul acte de justice (du second Adam, Jésus-Christ) la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes (qui croient et obéissent). Car, comme par la désobéissance d'un seul homme (premier Adam) beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul (second Adam) beaucoup seront rendus justes. » — Rom. 5:18,19.

Voyons comment, durant son ministère terrestre, Jésus indiqua les effets, l'étendue et le temps de l'application du programme de rétablissement qui doit amener les serviteurs terrestres de Jéhovah à la perfection. Jésus offrit d'abord le bonheur véritable à ceux qui étaient conscients de leur dénuement spirituel, aux affligés, aux débonnaires, à ceux qui avaient faim et soif de justice, aux miséricordieux et à ceux qui étaient persécutés. Il n'invita pas les hypocrites, ni les soi-disant sages à devenir ses disciples sous la nouvelle disposition du pardon des péchés. Il déclara : « Heureux les pauvres en esprit... Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice... tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et... tu les as révélées aux enfants. Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez du repos pour vos âmes. Car mon joug est doux, et mon fardeau léger. » (Mat. 5:3-10; 11:25-28-30). Nombreuses furent les personnes de bonne volonté qui répondirent à l'invitation de Jésus et devinrent ses disciples. Nombreuses sont celles qui entendent aujourd'hui et suivent la même voie.

Parmi ces personnes juives de bonne volonté, Jésus accomplit plus de quarante miracles. Ces prodiges furent tous accomplis sur la base de la rançon qu'il allait

bientôt verser et illustrèrent les pouvoirs qu'il aurait au temps de la régénération de l'humanité. Il guérit un lunatique, des lépreux, un paralytique, etc., et accomplit même trois résurrections. Rien ne résistera au pouvoir de Jésus-Christ qui opérera des guérisons éternelles dans la société de la nouvelle terre.

Au cours de son ministère, le Christ ne borna pas ses guérisons miraculeuses aux Juifs. Il guérit dans deux cas des personnes qui n'étaient ni Juives ni Samaritaines, montrant par là qu'au temps de la restauration, des personnes de bonne volonté de toutes les nations éprouveront les bienfaits de sa grande œuvre de guérison (Marc 7:24-26; Mat. 8:5-10). Il est également intéressant de noter que Jésus accomplit un grand nombre de miracles le jour du sabbat. Les pharisiens y voyaient même une violation du sabbat et en accusèrent Jésus. Le Messie répliqua qu'il était permis de faire du bien le jour du sabbat, et qu'il était maître du sabbat. Ceci nous fournit une indication quant au temps où opérera son programme de guérison. C'est durant le règne millénaire du Royaume, domination qui sera un sabbat de mille ans dont Christ sera le maître, que les hommes fidèles seront aidés à maintenir une intégrité parfaite. — Mat. 12:1-8; 19:28.

Jésus avait aussi le pouvoir de pardonner les péchés. Certains scribes accusèrent Jésus d'être un blasphémateur parce qu'il revendiquait un tel pouvoir. Il lui était aussi aisé, leur répliqua Jésus, d'accomplir un miracle que de dire : « Tes péchés sont pardonnés. » Une chose était aussi aisée à faire que l'autre et toutes deux étaient liées au programme de guérison. « Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés : Lève-toi, dit-il au paralytique, prends ton lit, et va dans ta maison. » (Mat. 9:6). Quel apaisement cette disposition a-t-elle apporté à la conscience du vrai chrétien ! Il sait en effet que lorsqu'il s'adresse dans la prière à son Père, au nom de Jésus,

pour lui demander le pardon de ses offenses, un tel pardon lui est accordé. — Marc 11:25.

« Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! » (Rom. 4:7,8). Aujourd'hui les membres oints du reste ont obtenu, parce qu'ils ont été justifiés par la foi, le pardon de leur conduite passée, quand ils marchaient selon leurs péchés hérités. Les autres brebis ont, elles aussi, obtenu un pardon symbolique. Comme les deux groupes ont, en outre, éprouvé une guérison spirituelle au moyen de la Parole de Dieu, cela signifie que tous les témoins de Jéhovah connaissent actuellement un grand bonheur. Ils transforment leur esprit, et, déjà, ils sont élevés spirituellement vers le haut niveau de sainteté. Ils sont décidés de rester exclusivement attachés à Jéhovah leur Roi-Dieu et de maintenir une intégrité absolue envers lui. Nous savons que les hommes ont encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre la perfection. Mais nous sommes résolus à avancer pas à pas sur le chemin auquel Jéhovah a pourvu dans sa bonté imméritée et qui doit conduire progressivement l'homme vers la perfection à l'image de Dieu.

Nous attendons un bonheur encore plus grand quand, après Harmaguédon, s'ouvrira l'ère des guérisons physiques pour les survivants, leur descendance et les ressuscités. Depuis six mille ans que règne le péché, l'homme s'est éloigné très loin de la perfection originelle, mais Jésus-Christ, grâce à un programme accéléré, accomplira la régénération de la nouvelle famille humaine en mille ans. Il lui rendra la perfection du corps et de l'esprit, lui permettant de satisfaire aisément aux conditions de la perfection et de l'intégrité que Jéhovah spécifiera de nouveau. Les souffrances, les peines, les misères, les faiblesses, la maladie, etc., provoquées par le règne du péché et de la mort seront oubliées. Outre la régénération humaine, la terre se transformera en paradis durant le

règne millénaire du Christ. A la fin des mille ans, les hommes subiront une épreuve finale qui montrera s'ils sont dignes de la vie éternelle. Ceux qui triompheront de cette épreuve maintiendront éternellement leur intégrité devant Jéhovah.

« La mort ne sera plus »

SEUL Jéhovah Dieu a pu concevoir l'idée d'une résurrection. Il a seul le pouvoir d'accomplir cet acte miraculeux. La première prophétie prononcée par Dieu donne l'espoir d'une résurrection. S'adressant au serpent, le Tout-Puissant déclara en effet : « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon. » (Gen. 3:15). Dieu proclama ici son dessein, qui s'accomplit plus tard, et selon lequel la « postérité », après avoir été mortellement blessée par le Serpent, devait être ramenée à la vie pour le détruire. Cela exigerait la résurrection de la « postérité ».

Le Serpent, qui est aussi appelé le Diable, suscita en Eve une fausse espérance, celle de l'immortalité humaine. Depuis lors on a utilisé ce mensonge soit pour nier la résurrection, soit pour la rendre vaine en obscurcissant cette doctrine afin de la dépouiller de la consolation et de l'espérance qu'elle offre. Qui tire en effet une consolation réelle des paroles prononcées par le prêtre ou le pasteur lors de l'enterrement d'un être cher ? Celui qui vient de nous quitter n'est pas vraiment mort, nous assurent-ils, mais il vit dans un autre monde où il connaît le bonheur des élus ou les tourments des réprouvés. Notre bon sens nous dit que le disparu est bien mort. Mais si nous le croyons vivant, nous nous le représen-

terons peut-être en train de souffrir. Dans le cas contraire, il se peut que la question suivante vienne troubler notre esprit : « S'il est au ciel, pourquoi Dieu l'a-t-il d'abord fait vivre sur la terre ? Dans quel dessein ? » Et nous ne savons que penser. Notre désarroi intérieur ne fait qu'augmenter notre anxiété. Cette fausse idée nous prive en outre de la consolation réelle apportée par la véritable espérance de la résurrection, celle que nous offrent les Ecritures. La Bible nous convaincrait en effet, pour peu que nous prenions la peine de la consulter, que les morts ne souffrent pas, mais qu'ils attendent une résurrection dans un monde nouveau fondé sur la justice. Nous rendrions alors grâces à Dieu que le sort de nos disparus ne dépend pas de la fantaisie du clergé mais de la miséricorde et du jugement de Dieu.

Nous ne pouvons connaître un bonheur complet sans l'espérance d'une résurrection. Nous aimons tous la vie. Mais comment être heureux si nous mettons seulement notre espoir dans cette vie ? L'apôtre s'exprima à ce sujet comme suit : « Si c'est dans cette vie seulement que nous espérons en Christ, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes. » (I Cor. 15:19). Le présent monde offre des richesses, des plaisirs et peut-être une petite prolongation de la vie grâce aux progrès de la science, mais il ne prétend nullement donner la vie éternelle à l'homme ni ressusciter un jour les morts. C'est pourquoi nous devrions placer notre confiance dans le royaume de Dieu plutôt que dans les Nations Unies, fondées par les hommes. Même si les hommes réussissaient à établir la paix, à améliorer les conditions de vie et à créer la prospérité, ils ne pourraient tout au plus nous en faire profiter que pendant quelques brèves années. Le Royaume, par contre, donnera à ses sujets la vie éternelle au sein de conditions parfaites, auxquelles l'homme n'a même pas songé, et il ramènera les morts à la vie pour qu'eux aussi soient éternellement comblés de ses bienfaits.

Comment la nécessité d'une résurrection apparut-elle ? Au début elle n'existait pas. La résurrection ne faisait pas partie du dessein divin originel à l'égard de l'humanité, parce que l'homme n'était pas destiné à mourir. La mort est un phénomène anormal pour l'homme. Elle fut introduite par le péché. La promesse d'une résurrection fut ajoutée pour permettre aux hommes justes de triompher de cette incapacité qu'est la mort. Adam et Eve étaient parfaits. Devant eux s'ouvrait le chemin de la vie éternelle, à condition de faire preuve d'obéissance. Leurs enfants auraient hérité leur perfection, et la terre aurait été remplie d'une humanité obéissante pour qui la maladie, la douleur et la mort eussent été inconnues. Mais Satan le Diable incita le premier couple humain à franchir les limites de leur liberté, celles que leur Créateur avait fixées. Adam et Eve s'engagèrent sur le chemin de la désobéissance volontaire et de la révolte ouverte. Ils perdirent l'occasion de donner le jour à une société de vivants. Leur descendance fut consumée par la mort. D'où la nécessité d'une résurrection pour tous ceux qui, voulant triompher de la mort, désireraient suivre une voie opposée à celle de nos premiers parents rebelles. — Gen. 3:4-6; Rom. 5:12,14,19.

La résurrection est un miracle que l'homme ne peut accomplir et qui échappe même à sa compréhension. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de l'accepter. La vie elle-même est un miracle que les hommes ne comprennent pas, pourtant elle est acceptée comme une réalité. Il y a aussi le miracle de la naissance, celui de la création, le fait miraculeux que la vie n'existe que sur la terre, alors que les autres planètes sœurs en sont privées, etc. Nous acceptons toutes ces choses miraculeuses qui échappent à notre contrôle et que notre esprit ne peut saisir. Un Créateur rempli d'amour y a pourvu pour notre bien. La résurrection est nécessaire pour compléter son dessein bienveillant à notre égard.

Pourquoi pouvons-nous être certains qu'il y aura une

résurrection ? La foi doit être fondée sur des témoignages confirmés par une autorité digne de confiance. Possédons-nous de tels témoignages et preuves ? La principale de ces preuves est le témoignage des apôtres et des disciples de Jésus-Christ. Paul, qui s'opposa d'abord violemment au Christ et refusait de croire à sa résurrection, déclara avoir reçu une vision rapide du Fils de Dieu glorifié et ressuscité. Il écrivit ce qui suit : « Or, si l'on prêche que Christ est ressuscité des morts, comment quelques-uns parmi vous disent-ils qu'il n'y a point de résurrection des morts ? S'il n'y a point de résurrection des morts, Christ non plus n'est pas ressuscité... Il se trouve même que nous sommes de faux témoins à l'égard de Dieu, puisque nous avons témoigné contre Dieu qu'il a ressuscité Christ, tandis qu'il ne l'aurait pas ressuscité, si les morts ne ressuscitent point... Et si Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés... Mais maintenant, Christ est ressuscité des morts. » (I Cor. 15:12-20). Voyez dans Actes 9:1-9; 22:6-11; 26:12-18 le témoignage de Paul sur l'apparition miraculeuse du Christ dont il fut favorisé et qui se produisit après la résurrection du Fils de Dieu.

La résurrection de Jésus a été établie par la bouche de plus de deux ou trois témoins, — elle a eu plus de témoins que beaucoup d'autres événements historiques acceptés comme tels. Il ne pouvait s'agir ici d'une imposture, ni d'un enlèvement du corps de Jésus, comme le prétendaient les ennemis qui l'avaient mis à mort, ni d'une hallucination, ni d'une entente entre les disciples. Voici pourquoi. Les témoins n'avaient ni pouvoir ni influence pour acheter les gardes romains postés au sépulcre de Jésus. Il faut écarter la possibilité d'une entente entre tant de témoins, d'autant plus que l'appât d'un gain personnel n'existait pas. Leur témoignage ne pouvait avoir un motif intéressé, car il les exposait aux souffrances et à la mort. Ils rendirent leur témoignage

là où se trouvaient les ennemis les plus acharnés, par conséquent là où une fraude avait le plus de chances d'être découverte. Ils n'attendirent pas, mais attestèrent immédiatement que le Christ était ressuscité, alors que la fureur des Juifs était toujours à son comble. En outre, s'ils avaient eu une vision ou une hallucination, ils auraient vu la chose attendue, mais la résurrection leur causa une grande surprise dans leur désespoir et leur découragement, — c'était la chose inattendue. En fait, ce fut cette chose qui les arma de courage pour rendre un témoignage que la persécution la plus violente fut impuissante à réduire.

Les récits de la résurrection de Jésus rapportés par les quatre Evangiles découvrent l'harmonie qui existe entre eux, en même temps que l'absence d'entente chez les auteurs de ces comptes rendus. Que la résurrection eut un grand nombre de témoins et que, peu après, elle fut acceptée par davantage de personnes des environs, cela est attesté par la Bible et admis par des écrivains de l'histoire profane, tels que Josèphe. — Actes 2:41; 4:4.

Que dire encore de la résurrection de Lazare, de la fille de Jaïrus et du fils de la veuve de Naïn ? (Jean 11:43,44; Marc 5:41,42; Luc 7:14,15.) Ces miracles eurent beaucoup de témoins et firent éclater la puissance de Jéhovah. Le pouvoir divin de ressusciter se manifesta également aux jours des prophètes Elie et Elisée (I Rois 17:21,22; II Rois 4:32-35). Abraham crut à la résurrection (Héb. 11:19). Elle avait été promise à plusieurs reprises dans les Ecritures hébraïques. Nous avons une foule de témoins attestant que Jéhovah a le pouvoir miraculeux de ressusciter. — Es. 25:8; 53:10-12; Job 14:13,14; Dan. 12:13; comparez Exode 3:15 avec Luc 20:37,38.

Etant un Dieu à desseins, Jéhovah a certainement un dessein que doit réaliser la résurrection. Quand Adam pécha, Jéhovah avait le pouvoir de susciter une nouvelle

race pour peupler la terre. Mais la résurrection manifeste non seulement son pouvoir illimité, mais aussi son amour et sa miséricorde. Elle le présente comme le Préservateur de tous ceux qui le servent. Détenant le pouvoir de ressusciter, il peut montrer que ses serviteurs lui seront fidèles jusqu'à la mort. Il peut répondre à Satan en le laissant aller jusqu'au bout de ses efforts pour établir ses fausses accusations, c'est-à-dire jusqu'à tuer quelques-uns de ses fidèles. Le fait que les serviteurs de Jéhovah sont prêts à donner leur vie dans son service prouve qu'ils servent Dieu non pour des motifs égoïstes mais par amour. Il prouve aussi qu'ils le reconnaissent comme le Tout-Puissant, capable de les ressusciter, et comme le Souverain suprême et le Dieu d'amour. Il prouve qu'ils sont voués à Jéhovah pour ses merveilleuses qualités. Satan est donc convaincu de mensonge en mettant en doute la suprématie de Dieu et l'intégrité de ceux qui le servent par amour. — Job 1:9-11; 2:4,5.

Lors du jugement en Eden, Jéhovah conçut une nouvelle chose. La résurrection serait nécessaire pour l'accomplir. C'était une nouvelle création, une organisation théocratique royale de 144.001 rois formant la partie capitale de son organisation universelle. Ceux-ci seraient choisis parmi les hommes et maintiendraient leur intégrité jusqu'à la mort. L'univers pourrait compter en tout temps sur la justice, la droiture et l'attachement aux principes divins des membres de ce gouvernement. Par la résurrection, Jéhovah pourrait aussi permettre que son Fils unique, le principal Exécuteur de ses décrets et la créature qui lui était la plus proche dans l'univers, fût éprouvé jusqu'à l'extrême puis ressuscité pour la vie céleste et immortelle, comme le précurseur et la Tête de ses 144.000 frères royaux (Rom. 8:29; Col. 1:18; Apoc. 14:1). En fait, c'est par Jésus-Christ que fut ouvert le chemin d'une résurrection pour d'autres personnes. Sa mort et sa résurrection sont le fondement

de l'espérance de tous ceux qui désirent la vie. C'est ce que l'apôtre Paul souligne dans le passage suivant : « Mais maintenant, Christ est ressuscité des morts, il est les prémices de ceux qui sont morts. Car, puisque la mort est venue par un homme, c'est aussi par un homme qu'est venue la résurrection des morts. Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ. » — I Cor. 15:20-22.

Selon la Bible, il y a deux sortes de résurrections : la résurrection céleste et la résurrection terrestre. Au chapitre quinze de la première épître aux Corinthiens, l'apôtre Paul parle surtout de la résurrection céleste, dont le Christ fut les prémices. Cette résurrection est vraiment un grand miracle. Elle est la première résurrection par sa priorité dans le temps et par son importance (Apoc. 20:6). Jéhovah avait accompli de nombreux miracles en créant des anges puissants, supérieurs à l'homme. Sa première œuvre fut la plus grande de celles qu'il créa en ce temps-là. C'était son Fils unique, celui qu'il employa par la suite comme Créateur associé. Mais on ne peut la comparer à l'œuvre miraculeuse qu'il accomplit le 16 Nisan de l'an 33, quand il ressuscita Jésus-Christ, le premier-né d'entre les morts — le premier qui fut ramené de la mort à la vie éternelle.

Imaginez l'action combinée de la sagesse suprême et du pouvoir illimité de Jéhovah pour ressusciter Jésus immortel, lui donner un organisme divin, en faire l'empreinte de la personne de Dieu et l'élever souverainement, bien au-dessus de sa position précédente (Phil. 2:9; Héb. 1:3). En outre Jésus était le même personnage qu'à l'heure de sa mort. Nous apprécierons encore plus profondément la puissance de Jéhovah en considérant le fait que Dieu reconstruisit ici le plus grand personnage de l'univers après lui-même. Quels merveilleux fruits de l'esprit le Fils a dû développer dans son service céleste préhumain où il passa des millénaires ! Comme son expérience a dû s'enrichir dans son service

terrestre où il fut soumis à l'épreuve de Satan et où il apprit « l'obéissance par les choses qu'il a souffertes »! (Héb. 5:8). Aucune des qualités de son intégrité éprouvée ne fut perdue par Jéhovah quand il le ressuscita recréant son individualité. Quel miracle merveilleux!

Ce grand miracle doit se renouveler 144.000 fois par la résurrection pour l'immortalité des membres du corps du Christ (I Pi. 1:4; I Jean 3:2). Ces privilégiés peuvent dire : « Le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera le corps de notre humiliation, en le rendant semblable au corps de sa gloire, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses. » — Phil. 3:20,21.

Le temps de leur résurrection est indiqué par le passage suivant : « Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ, mais chacun en son rang, Christ comme prémices, puis ceux qui appartiennent à Christ, lors de son avènement (présence, *NW*). » (I Cor. 15:22,23). Jésus-Christ est actuellement présent comme Roi régnant immortel. Depuis 1918 il dirige son attention vers les membres de son corps, ressuscitant ceux qui étaient morts parmi eux. L'apôtre Paul prophétisa comme suit : « Car le Seigneur lui-même, à un signal donné, à la voix d'un archange, et au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel, et les morts en Christ ressusciteront premièrement. » Le Christ, qui porte aussi le titre de « l'archange Michel », après avoir chassé Satan et ses anges du ciel, porte son attention sur ces morts et les ressuscite dans la période où le Royaume établi est proclamé avec l'éclat du son d'une trompette (Jude 9; Apoc. 12:7,10). Désormais les membres du reste encore sur terre qui meurent fidèles n'ont pas besoin d'attendre dans le sommeil de la mort, car ils sont ressuscités à l'instant même de leur mort pour aller rejoindre dans l'immortalité les cohéritiers du Christ. Paul explique cela en ces termes : « Ensuite, nous les vivants, qui serons restés, nous serons tous ensemble enlevés avec eux sur des nuées, à la rencontre du Seigneur dans les

airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur. » « Voici, je vous dis un mystère : nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons changés, en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette. La trompette sonnera, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous, nous serons changés. » — I Thes. 4:16,17; I Cor. 15:51,52.

Il est encore d'autres personnes qui participeront à une résurrection. Ce sont celles que Dieu retient dans son souvenir parce que, à ses yeux, elles méritent d'être ressuscitées. C'est à ces personnes que songeait Jésus quand il déclara : « Ne vous étonnez pas de cela, car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombes commémoratives entendront sa voix et en sortiront, ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, et ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement. » — Jean 5:28,29,*NW*.

Ceux qui sont ramenés à la vie céleste et immortelle figurent évidemment parmi les participants à la résurrection pour la vie. Mais il en est beaucoup d'autres qui se montrèrent fidèles autrefois, refusant tout compromis avec le monde de Satan, afin d'obtenir une résurrection sous le Royaume. Cette résurrection sera meilleure que les résurrections qui furent opérées de leur temps, avant que le Messie eût versé la rançon et avant que son royaume eût commencé à fonctionner (Héb. 11:10,35). Depuis que le royaume du Christ a été établi en 1914, il y a aussi des membres de la « grande foule » qui sont morts fidèles à Dieu, et d'autres mourront peut-être encore avant que la guerre d'Harmaguédon emporte le monde inique de Satan (Mat. 25:34-40; Apoc. 7:9). Certains des membres de la « grande foule » servent actuellement en qualité de « princes », c'est-à-dire comme serviteurs chargés d'une responsabilité dans la société du monde nouveau (Es. 32:1). Des fidèles d'autrefois reçurent aussi cette promesse (Ps. 45:17, *Crampon*). Il est raisonnable de penser que les hommes fidèles du

passé et les autres brebis actuelles qui meurent fidèles obtiendront une résurrection prochaine dans le monde nouveau. Ils pourront ainsi se joindre aux survivants d'Harmaguédon dans leurs efforts pour transformer la terre en paradis. Leur résurrection sera également une résurrection pour la vie en ce sens qu'ils reviendront en ayant déjà appris à obéir dans une grande mesure à la volonté divine ; ils auront un bon point de départ. Quand ils seront ramenés à la vie, ils ne douteront pas, mais s'engageront sans hésiter sur le chemin de l'obéissance en se conformant au mode de vie du monde nouveau. Ces privilégiés figurent aussi parmi les « justes » mentionnés par Paul dans Actes 24:15.

Mais que dire des « injustes » ou « ceux qui auront fait le mal » et qui doivent ressusciter « pour le jugement » ? La résurrection pour le jugement fait partie de la résurrection terrestre et comprendra tous ceux qui n'ont pas appris à servir Jéhovah, mais dont le cœur était capable d'aimer les principes de la droiture. Le malfaiteur auquel s'adressa le Christ en est un exemple (Luc 23:39-43). Ces personnes n'ont pas fait des œuvres agréables à Dieu, celles qui conduisent à la vie, mais leur cœur penchait vers la droiture et la justice, et Jéhovah s'en souvient. Quelques-unes d'entre elles ont peut-être fait preuve jadis de bonne volonté à l'égard de serviteurs de Dieu. Ces « injustes » seront tous ramenés à la vie pour le jugement, dont l'issue dépendra de leur obéissance aux lois du monde nouveau. Leur résurrection aura lieu après que les conditions paradisiaques seront bien développées, ainsi que Jésus le promit au malfaiteur.

En harmonie avec Apocalypse 20:5, nul ne recevra la vie éternelle sur la terre avant la fin du règne millénaire du Christ. A cette époque-là, quand le Christ aura amené l'humanité à la perfection, son œuvre sacerdotale pour l'homme sera achevée. La mort adamique aura alors été détruite par l'enlèvement de toute imperfection.

La terre sera remplie et embellie conformément au dessein originel de Jéhovah. Le Christ s'effacera alors, découvrant à Jéhovah des humains qui devront se tenir dans leur perfection devant Lui, tout comme Adam en Eden. Ceci sera « la fin... (quand il aura) détruit toute domination, toute autorité et toute puissance ». (I Cor. 15:24.) Ensuite Satan sera relâché pour un peu de temps. Tous ceux qui, dans cette épreuve, prendront fermement position pour le gouvernement théocratique de Dieu seront proclamés justes et recevront une place permanente dans le monde sans fin. C'est alors que « les autres morts (reviendront) à la vie » dans toute l'acception du terme (Apoc. 20:5). Jéhovah Dieu sera alors vraiment « tout en tous », car c'est lui qui décidera qui doit sur terre recevoir la vie permanente et qui doit être anéanti. La résurrection aura joué son rôle dans la réhabilitation du nom et des desseins de Jéhovah. Heureux ceux qui y participeront et obtiendront la vie !

Dans la lutte pour maintenir son intégrité, il n'est pas toujours aisé d'aller à l'encontre des voies et de la manière de penser de ce monde. Le chemin sur lequel le chrétien s'est engagé demande du courage, car le monde cherche à l'intimider et à l'entraîner dans sa course folle vers la destruction. Loin de faire preuve d'amour, le présent monde exploite l'homme déchu. Il fait usage des stimulants que sont la crainte, l'orgueil et l'égoïsme. Peu nombreux sont ceux qui résistent à ses assauts. Il n'est donc pas étonnant que des dictateurs réussissent à maintenir des nations entières dans la sujétion, au point que les peuples asservis sous leur joug craignent de prendre ouvertement position pour des principes de justice. Par leur silence, ces opprimés approuvent tacitement, pour sauvegarder leur sécurité personnelle, les mesures dictatoriales de leur gouvernement, se plaçant ainsi sous la condamnation collective. Ils craignent la mort pour eux-mêmes ou pour des membres de leur famille. La Bible décrit le Diable, le grand

geôlier, comme l'oppresseur de ceux qui « par crainte de la mort, étaient toute leur vie retenus dans la servitude ». (Héb. 2:15.) Si les hommes avaient été bien informés au sujet de la résurrection, ils seraient délivrés d'une telle crainte. Il est donc absolument indispensable, car leur vie en dépend, qu'ils soient instruits sur la résurrection. Sans une telle connaissance et sans foi en la résurrection, le chrétien ne peut maintenir son intégrité.

Alors qu'il défendait son intégrité contre les violents assauts du Diable et du monde, Jésus puisait un grand réconfort dans l'espérance de la résurrection. Même quand il était en train de mourir sur le poteau pour avoir maintenu son intégrité envers son Père, il fut grandement soutenu par cette espérance. Il est écrit de lui : « Ma chair reposera avec espérance, car tu n'abandonneras pas mon âme dans le séjour des morts. » (Actes 2:26,27). Jésus savait que Dieu ne l'oublierait pas, qu'il ne laisserait pas sa vie ou « âme » dans le séjour des morts.

De même Abraham se fortifia ainsi pour triompher de l'épreuve qu'était l'immolation de son fils Isaac ; Job trouva également ainsi la force de supporter la souffrance et la perte de ses biens ; et la grande nuée des fidèles témoins du passé se fortifia aussi de cette façon pour résister aux tourments parce que tous ces hommes « n'acceptèrent point de délivrance, afin d'obtenir une meilleure résurrection ». (Héb. 11:35.) Les apôtres furent remplis d'une « espérance vivante » par la résurrection de Jésus et la garantie qu'elle leur donnait. Aucune persécution ne réussit à faire cesser leur prédication. Cette espérance leur donnait la force de résister jusqu'à la mort afin de parvenir à la résurrection. — Phil. 3:10,11; I Pi. 1:3; 3:21.

***

Nous voulons être certains que nous sommes dignes d'une résurrection, que Dieu se souviendra de nous et accomplira en notre faveur se miracle prodigieux. Il est avant tout nécessaire de comprendre les principes sur lesquels repose la résurrection. « Résurrection » est la traduction du mot grec *anastasis*, qui signifie littéralement « l'action de se relever ». Qu'est-ce qui se relève pour la vie dans la résurrection ? C'est l'homme, la personnalité, la même personne qui fut ravie par la mort. Ce n'est pas le corps qui est ramené, doté d'une « âme immatérielle », qui attendait dans le ciel ou ailleurs. Car ce n'est pas seulement le corps qui meurt, mais la personne, l'âme, c'est-à-dire l'homme vivant qui respire et qui a une intelligence. Quand une personne meurt, l'âme meurt. Dans Nombres 6:6,7 (*NW*), il est écrit : « (Un Nazaréen) ne s'approchera d'aucune âme morte. Pas même pour son père ou sa mère... ne se rendra-t-il impur quand ils mourront. » L'âme n'est pas une substance qui se sépare du corps pour aller au ciel. Même de Jésus il a été dit : « Tu n'abandonneras pas mon âme dans le séjour des morts (ou Hadès). » (Actes 2:27). L'âme de Jésus n'était pas au ciel ou « paradis ». Elle se trouvait dans le Hadès ou séjour des morts et c'est de ce lieu que Dieu l'a ressuscitée.

Il est vrai que la Bible dit : « L'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. » (Eccl. 12:9). Mais notez qu'il s'agit ici de l'*esprit* et non de l'âme. L'apôtre établit une distinction entre ces deux choses quand il dit que la Parole de Dieu est pénétrante « jusqu'à partager âme et esprit ». (Héb. 4:12.) « Esprit » signifie ici le principe de vie, la force vitale. L'esprit retourne à Dieu en ce sens que seul Jéhovah sait comment fait revivre la personne que l'esprit a quittée, et que lui seul a le pouvoir de la rendre à la vie. Il en est de même d'une machine compliquée qui tombe en panne. Elle nécessi-

tera alors les services de l'inventeur et du constructeur, les seuls qui soient à même de la réparer et de la remettre en marche, parce qu'ils savent comment elle fonctionne.

Jésus montra sur quelle base Dieu décide qui doit obtenir une résurrection. Il déclara : « Tous ceux qui sont dans les tombes commémoratives entendront sa voix et en sortiront. » (Jean 5:28,29,*NW*). Tous ceux qui sont retenus dans le souvenir de Dieu, ceux qui, avant leur mort, avaient une inclination vers la justice et la droiture ont un droit légal sous les dispositions divines du mérite familial, seront ramenés à la vie par Jéhovah. En d'autres termes, Dieu possède un enregistrement ou une transcription des individualités. Cet enregistrement est soumis à son jugement qui décide quelles sont les personnalités ou individualités ayant droit à une résurrection. Il ne faut pas en conclure que les ressuscités méritent d'eux-mêmes d'être ramenés à la vie. C'est Jéhovah qui les juge dignes d'une résurrection, parce qu'il est miséricordieux et qu'il a accepté la rançon versée par son Fils.

Qu'est-ce qui nous placera dans cette position favorable ? Après avoir cru en Jéhovah et au sang de son Fils Jésus-Christ et nous être voués à Dieu, nous devons former convenablement notre personnalité. Voyons quels sont les facteurs qui font de nous la personne ou l'individu que nous sommes, la personnalité qui nous caractérise. Notre individualité est façonnée par quatre choses : (1) les traits de caractères hérités. Par les combinaisons presque illimitées rendues possibles par le mécanisme des gènes lors de la conception, l'enfant hérite des qualités mentales, des traits de caractères, des penchants et des talents qui reflètent ordinairement dans une certaine mesure les qualités de ses parents. Son cerveau est parcouru par certains « circuits » déjà vaguement formés, outre les traits instinctifs naturels, indispensables pour survivre, tels que l'instinct de téter. Dieu, qui connaît ces combinaisons dans l'enfant, pourrait dire à ce stade quelles seront ses inclinations et quelle résistance elles opposeront aux influences ambiantes ultérieures. On peut donc dire qu'un nouveau-né possède, à un certain degré, une individualité ou personnalité. (2) L'entourage ou milieu, qui comprend les expériences faites durant notre vie. (3) Notre volonté ou liberté de choisir en tant que personne douée du libre arbitre. (4) L'influence du saint esprit, de la Parole et de l'organisation de Dieu.

Ce qui précède nous montre que l'on peut avoir certains penchants dès sa naissance. Le premier entourage et l'éducation donnée par les parents peuvent accentuer ou entraver ces penchants. Il est donc très important de veiller à l'entourage et à l'éducation de l'enfant. Le moment vient où lui-même fait usage de sa liberté pour choisir entre le bien et le mal. Peut-il s'engager sur le chemin du bien en s'appuyant uniquement sur ses propres forces ? Non, car c'est un fils d'Adam imparfait et pécheur et la règle suivante s'applique à lui : « Les penchants du cœur de l'homme sont mauvais dès sa jeunesse. » (Gen. 8:21, *NW*). Et l'entourage de ce vieux monde inique avec sa propagande fait pression sur lui de toutes parts. Il faut donc qu'il se tourne vers la Parole de Dieu, vers la Bible, et se laisse guider par elle. Il faut aussi qu'il se laisse diriger par l'esprit saint ou force agissante de Dieu. C'est cet esprit qui inspira la Bible. Il a également besoin de l'aide de l'organisation de Dieu et il doit marcher d'un même pas avec elle s'il veut persévérer dans l'enseignement de la Bible. S'il agit ainsi, il réagira proprement dans son entourage et ne s'écartera pas du droit chemin lorsque des problèmes se présenteront à lui. Il sera à même de développer les bonnes qualités et les talents qu'il possède et d'en faire usage dans le service de Dieu. Il sera capable de triompher des mauvais penchants. Son esprit se renouvellera

et cessera de se conformer à ce monde en adoptant le mode de vie du monde nouveau. — Rom. 12:2.

Quel sera le résultat ? Il aura revêtu une nouvelle personnalité, créée selon Dieu (Eph. 4:24). Il manifestera une nouvelle individualité en harmonie avec la volonté et la Parole de Dieu. Les œuvres qu'il fera seront en accord avec les choses écrites dans la Bible. Comme un vérificateur compare dans une usine les produits finis avec le modèle original, ainsi Jéhovah, en observant notre personnalité, fait une comparaison pour voir si nous nous conformons à son modèle. C'est sur cela que repose notre espérance d'une résurrection. La Parole de Dieu se sert d'une illustration, celle d'un potier qui choisit ou rejette des vases d'argile selon qu'ils sont conformes ou non à son modèle. — Rom. 9:19-24.

Il ne s'agit pas ici d'un « développement du caractère ». Dans le prétendu « développement du caractère », on s'appuie sur sa propre justice et on se crée une personnalité « douce » qui doit rendre digne de la vie. Les véritables chrétiens se tournent vers la justice de Dieu et s'appuient sur son esprit dans leurs efforts pour imiter Jésus et maintenir leur intégrité. Même alors, ils n'ont aucun mérite. Ils sont toujours imparfaits, mais par leur foi et leur obéissance, ils espèrent obtenir la miséricorde divine. Ils ne cherchent pas à exalter leur bonté et leur justice, mais celles de Dieu. C'est sur cette question que trébuchèrent les Juifs : « Ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu. » — Rom. 10:3.

Selon l'illustration du potier, les méchants volontaires et ceux qui meurent sous la condamnation de la famille ou de la communauté seront rejetés. Ils sont « oubliés » par Dieu, effacés de sa mémoire (Prov. 10:7; 11:7; Abdias 16). Ceux que Dieu garde en mémoire, il les considère comme vivants. Quant aux méchants, il les considère comme vraiment morts, les oubliant pour toujours (Luc 20:38; Rom. 4:17; Es. 26:14). Notons au passage que ceci montre qu'il n'y a pas d' « âme immatérielle » ni un état conscient intermédiaire des morts. Non, il y a seulement les enregistrements faits par Dieu, qui rejette les personnalités jugées indignes, les effaçant ou les oubliant, comme si elles n'avaient jamais été.

Puisqu'il n'y a pas d' « âme immatérielle » existant hors du corps, la résurrection n'est pas la « réunion de l'âme et du corps ». Cependant l'individu, qu'il soit spirituel ou terrestre, doit avoir un corps ou organisme, car toutes les personnes, célestes ou terrestres, possèdent un organisme. La Bible dit : « S'il y a un corps animal (ou physique), il y a aussi un corps spirituel. » Mais le corps est-il assemblé de nouveau ? Ou bien est-ce une réplique de l'ancien corps, en tous points semblables à celui de la personne quand elle est morte ? Non. Les Ecritures disent : « Mais quelqu'un dira : Comment les morts ressuscitent-ils, et avec quel corps reviennent-ils ? Insensé ! ce que tu sèmes ne reprend point vie, s'il ne meurt. Et ce que tu sèmes, ce n'est pas le corps qui naîtra ; c'est un simple grain, de blé peut-être, ou de quelque autre semence ; puis Dieu lui donne un corps comme il lui plaît, et à chaque semence il donne un corps qui lui est propre. » — I Cor. 15:44,35-38.

Comme le dit Paul, les ressuscités ne reçoivent pas tous le même corps. Il y a différents corps, déclara-t-il, — des corps spirituels appartenant aux anges dans les cieux et des corps de chair sur la terre : « Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres ; mais autre est l'éclat des corps célestes, autre celui des corps terrestres. » (I Cor. 15:40). Il montra ensuite que les cohéritiers du Christ, qui participent à une résurrection spirituelle, reçoivent des organismes d'une nature très supérieure à la nature humaine. Voici ses paroles : « Ainsi en est-il de la résurrection des morts. Le corps est semé corruptible ; il ressuscite incorruptible ; il est semé méprisable, il ressuscite glorieux... il est semé corps ani-

mal, il ressuscite corps spirituel. C'est pourquoi il est écrit : Le premier homme, Adam, devint une âme vivante. Le dernier Adam est devenu un esprit vivifiant... Tel est le terrestre, tels sont aussi les terrestres ; et tel est le céleste, tels sont aussi les célestes. Et de même que nous avons porté l'image du terrestre, nous porterons aussi l'image du céleste. Ce que je dis, frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu, et que la corruption n'hérite pas l'incorruptibilité. » — I Cor. 15:42-50.

Les 144.000 membres de l' « épouse » abandonnent leur vie terrestre dans la mort et sont ressuscités parfaits, divins, immortels et incorruptibles (I Pi. 1:4; II Pi. 1:4). L'organisme qu'ils reçoivent est glorieux, resplendissant, éclatant, si éclatant qu'aucun humain ne pourrait le voir et vivre. Les membres du corps du Christ étant au-dessus des anges, même ceux-ci ne pourraient leur nuire ni les entraver par leur influence ou leur pouvoir. Ils ne dépendent que de Jéhovah Dieu. Le Très-Haut, leur Dieu, sera toujours bien au-dessus d'eux.

Quel corps Jéhovah donnera-t-il à ceux qu'il ramènera à la vie par une résurrection terrestre ? Ce ne peut être le même corps, constitué des mêmes atomes. Quand un homme meurt, son corps, en se décomposant, est reconverti en substances organiques qui sont absorbées, par exemple, par un pommier. Les pommes de cet arbre sont mangées. Les éléments, les atomes du mort, se trouvent maintenant répartis dans de nombreuses personnes. Il est évident que, dans la résurrection, les mêmes atomes ne peuvent être en même temps dans cet homme et dans les personnes qui ont mangé les pommes. Ce ne peut être non plus un corps qui soit la réplique exacte de l'organisme au moment de la mort. Si une personne possédait un corps mutilé avant de mourir, reviendra-t-elle avec ses mutilations ? Non, certes. Si quelqu'un meurt en perdant tout son sang, ressuscitera-t-il avec les veines vides de sang ? Non, direz-vous, car il est impossible

de vivre sans ce tissu fluide qui, selon la Bible, est la vie (ou l'âme) de la personne (Gen. 9:4). De même un homme qui meurt d'une blessure au cœur ne reviendra pas dans cet état.

La plus grande partie d'un corps humain vivant subit des changements sur une période d'années, les tissus usés étant remplacés ; il est vrai que l'apparence et les traits caractéristiques de la personne restent généralement les mêmes. Pourquoi devrait-on alors revenir dans la résurrection avec exactement le même corps, peut-être affligé d'infirmités ? Grâce au pouvoir miraculeux que lui a conféré Jéhovah, Jésus-Christ peut construire pour les ressuscités des corps qui sont relativement sains. Le corps de Lazare était en état de décomposition. Quand Jésus le ressuscita, le miracle remplaça et reconstruisit des tissus décomposés. Lazare revint à la vie en bonne santé. Il en sera de même à la résurrection. — Jean 11:38-44.

Jéhovah donnera donc aux ressuscités terrestres des corps convenables. Seront-ce des corps parfaits ? Non. Ils seront relativement sains, mais ils ne seront pas parfaits tant que leurs possesseurs n'auront pas subi l'entraînement que le Christ dispensera pendant son règne millénaire, ni appris, par leur conduite, à mettre leur corps et leur esprit en parfaite harmonie avec la volonté divine, et cela dans leurs moindres mouvements et pensées. A ceux qui marcheront ainsi sur le chemin de l'obéissance seront appliqués les pouvoirs curatifs de la rançon du Christ, qui lutteront contre le processus de la mort jusqu'à ce que toute trace d'imperfection ait disparu et que chaque fibre de leur corps vibre d'une vie parfaite.

Songez un instant à la puissance miraculeuse et à la sagesse que Jéhovah manifeste dans la résurrection. Il ne combine pas simplement certaines qualités pour donner naissance à une individualité consciente, mais il reproduit chacun des millions de traits caractéristiques de l'individu, non seulement ceux qu'il a hérités, mais

aussi ceux qui sont le résultat d'innombrables influences intervenues durant sa vie, — les choses qu'il a lues, étudiées, vues, faites, éprouvées — en un mot Jéhovah reproduit la personnalité complexe créée pendant une vie. Il reconstruit toutes ces choses dans les moindres détails et dans un corps propre au milieu où il doit vivre. Rappelez-vous le cas de Jésus discuté plus haut.

La science, a déclaré récemment une revue populaire, a découvert le secret de la résurrection. Voici quelques passages empruntés à ce périodique :

« Pour reproduire l'individu à son image première, il suffirait seulement d'une cellule de tissu cicatriciel, d'un fragment microscopique prélevé dans une plaie légère qui viendrait d'entrer en voie de guérison. Cette graine phénix serait plantée dans un parterre phénix, ou jardin phénix, dont le « sol » serait imprégné de substances chimiques convenables et pourvu par ailleurs d'outils nécessaires au maître sculpteur (le pouvoir réparateur du tissu cicatriciel) pour façonner des êtres vivants avec l'argile élémentaire du tissu cicatriciel régénérateur.

« Le premier pas essentiel vers l'immortalité physique est donc une chose fort simple. Il suffit seulement d'une petite incision superficielle, à fleur de peau, pour stimuler le processus de la guérison. Aussitôt que du tissu cicatriciel commence à se former, on en prélève un petit fragment pour le conserver, soit dans une culture de tissus, soit par le froid. C'est ce fragment infime qui constitue la graine phénix avec laquelle peut être créée dans l'avenir une réplique exacte de l'individu dont elle est issue.

« Ces graines pourraient être indéfiniment conservées dans un état de parfaite préservation et l'étincelle de vie dans un état d'animation suspendue mais éternellement prête à jaillir dans la vie.

« En fait, au lieu de recréer seulement un Einstein ou un Churchill, nous pourrions en produire plusieurs, sous

forme de jumeaux identiques. » Modestement, l'auteur de cet article ajoute : « Quelles sont les conditions nécessaires (pour obtenir un tel corps) ? Nous n'en savons rien et sommes encore loin de le savoir. » Cette théorie présentée au nom de la science est dénuée de fondements véritables.

Les recherches biologiques ont montré qu'aux premiers stades embryonnaires toutes les cellules sont semblables. Mais un peu plus tard, des forces génétiques, que l'homme ne comprend pas, font que ces cellules se différencient nettement de sorte que les unes produiront seulement de la fibre musculaire, d'autres seulement des parties d'yeux sensibles à la lumière, d'autres encore seulement de la peau, etc. Aucune de ces cellules, si on la cultive séparément, ne produirait un corps entièrement nouveau. Il est vrai que le sang et les tissus du corps guérissent les plaies, mais qui a jamais vu un corps humain amputé produire un nouveau bras ou une nouvelle jambe, etc. ?

Une personne qui aurait « repoussé » selon la théorie scientifique mentionnée plus haut posséderait seulement les traits de caractères que ses gènes lui auraient donnés à l'origine. Les expériences faites durant sa vie ainsi que sa mémoire seraient perdues. Elle ne saurait rien de sa vie antérieure, mais elle serait semblable à un nouveau-né. En outre, il n'est offert aucune espérance à ceux qui sont déjà morts. Cette promesse de la science est loin de rivaliser avec la promesse divine.

Le miracle de la résurrection appartient exclusivement à Jéhovah. A l'origine il détenait seul ce pouvoir, puis il l'a conféré à son Fils : « Car, comme le Père a le don de vie en lui-même, ainsi il a accordé au Fils la possession du don de vie en lui-même. » (Jean 5:26,*NW*). On rappelle des personnes à la vie par la respiration artificielle, par l'électricité, etc., même après que leur cœur a cessé de battre. Mais il est admis que la personne est morte après que ses cellules ont commencé à se

détériorer, surtout les cellules du cerveau, qui s'altèrent définitivement après quelques minutes seulement sans oxygène. Aucun homme ne peut secourir une telle personne. Elle ne peut être ramenée à la vie que par la puissance de Dieu. Dieu ne la ressuscitera pas par un lent processus de croissance, mais il la rappellera instantanément à la vie. Pendant son séjour terrestre, Jésus n'opéra pas des guérisons miraculeuses lentes mais instantanées. — Marc 3:1-5; 10:51,52.

Ainsi les chrétiens ont une espérance qui dépasse tous les rêves des hommes. C'est pourquoi Paul dit: « (Ayons) pour casque l'espérance du salut. » (I Thes. 5:8). Un des solides fondements de cette espérance est la résurrection. L'espérance de la résurrection nous aide à maintenir notre intégrité sous les assauts de l'ennemi. Même le danger de mort ne pourra briser notre intégrité, car nous savons que, si nous appartenons aux 144.000 membres du corps céleste, nous serons ressuscités pour la gloire immortelle « en un clin d'œil » (I Cor. 15:52). Si nous sommes des autres brebis, il nous semblera n'avoir dormi qu'un instant dans la mort avant de nous réveiller. Nous n'aurons pas à subir une attente longue et pénible, car la mort est une absence totale de vie et de conscience, — c'est le néant. En nous réveillant dans le monde nouveau, nous achèverons probablement la pensée que nous avons eue en rendant le dernier soupir ; ce sera là notre première pensée. Enoch, qui se réveillera avec la vision du monde nouveau encore présente à son esprit, en est un exemple (Héb. 11:5). Les fidèles témoins de Jéhovah, qui se soumettent entièrement à la volonté divine, ne craignent pas la mort.

Les chrétiens ne s'affligent pas comme les autres au sujet de leurs morts bien-aimés. Ils ne s'abandonnent pas à une douleur excessive. Tout en reconnaissant en la mort une ennemie, ils ne permettent pas à la tristesse d'affecter leur intégrité dans le service de Jéhovah. Au contraire, ils servent Dieu avec plus de fermeté que

jamais, sachant qu'un service fidèle leur assurera une place dans le monde nouveau, où ils pourront revoir leurs bien-aimés dans la résurrection.

Notre Dieu est vraiment un Dieu d'amour ! La promesse de la résurrection devrait nous stimuler dans notre activité. Le temps approche où elle sera une réalité, non seulement pour des membres des 144.000 participants au corps du Christ, ressuscités depuis 1918, mais aussi pour ceux qui vivront sur la terre. Songez à la joie de Jésus et de ses cohéritiers célestes quand ils administreront avec amour le mérite de la rançon du Christ, durant le sabbat millénaire, pour délivrer des milliards de morts de la tombe (Luc 14:5; Jean 5:26; 6:53). Songez à la joie des autres brebis dans le paradis terrestre quand Jéhovah fera savoir à son organisation de se préparer à accueillir les morts ressuscités. C'est avec allégresse qu'elles prendront des dispositions pour nourrir, loger et éduquer les multitudes ressuscitées, qui doivent occuper leur place dans la société du monde nouveau. Quel grand congrès cela fera ! N'est-il pas réjouissant de savoir que le temps viendra où le Schéol-Hadès, le séjour des morts, sera détruit par la résurrection et où la société humaine se tiendra finalement dans la perfection devant Dieu, à la fin des mille ans, et recevra, en triomphant de l'épreuve, l'approbation divine la justifiant pour la vie permanente sur notre planète transformée en paradis ? Le miracle de la résurrection, répété des milliards de fois, aura brillamment accompli, en vainquant la mort, les desseins de Dieu et n'aura jamais plus besoin d'être renouvelé dans les âges sans fin à venir.

Le Baptême, autrefois et aujourd'hui

« LE SERVICE d'immersion le plus imposant des temps modernes. » Ainsi était intitulée une dépêche de l'Associated Press qui relatait le baptême de 4.640 témoins de Jéhovah à la piscine Riverside Cascade, le 22 juillet 1953 à l'occasion de l'assemblée internationale de la société du Monde Nouveau tenue au Yankee Stadium de New York.

Relatant un événement semblable qui eut lieu deux ans auparavant au Lido Beach de Londres à l'occasion de l'assemblée internationale de l'adoration pure, le *Daily Herald* parlait de l'immersion de 1.123 témoins et avait intitulé son article comme suit : « La Galilée est au Lido. » L'auteur de l'article fut impressionné, entre autres choses, par l' « étonnant sérieux » des témoins venus au Lido pour être baptisés. Après avoir commenté le baptême des hommes il écrivit : « Puis ce fut au tour des femmes. Certaines d'entre elles étaient âgées, d'autres entre deux âges, et beaucoup étaient jeunes. Certains costumes de bain étaient aussi agréables à voir que celles qui les portaient. Mais la sincérité de ces gens ne pouvait faire aucun doute, quelles que puissent être par ailleurs vos divergences d'opinions. Un infirme vint en s'appuyant sur une canne; il fut aidé à descendre dans l'eau et se soumit à l'immersion. On vit venir également une arrière-grand-mère de 76 ans au cheveux gris et une petite femme toute menue aux cheveux très clairsemés, âgée de 86 ans. »

Ils témoignaient d'un « étonnant sérieux » selon le reporter du *Daily Herald*, ajoutant que « la sincérité de ces gens ne pouvait

faire de doute ». Mais c'est un fait que les témoins de Jéhovah prennent au sérieux la question du baptême. Peut-on dire cependant qu'ils la prennent trop au sérieux. C'est ce que semblait penser un autre reporter, celui du *Sunday Chronicle* de Londres, qui ne pouvait tout simplement pas comprendre pourquoi les témoins de Jéhovah insistaient tant sur l'immersion totale; personnellement il y voyait un « détail cérémoniel insignifiant » devenu « une idée fixe dans l'esprit fanatique d'une multitude de personnes ».

Il est vrai que la plupart des organisations religieuses ont coutume de baptiser des enfants et de leur conférer le baptême par aspersion. Ainsi le *Herald Tribune* de New York publiait, en date du 8 novembre 1953, une photographie représentant un aumônier de l'hôpital Bellevue baptisant par une ouverture de sa couveuse un enfant né prématurément. Mais qu'en est-il réellement du baptême ? Que disent à ce sujet les Ecritures ? L'immersion complète, n'est-elle vraiment qu'un « détail insignifiant » ? Qui peut ou doit être baptisé, et aussi quand et comment ? Etant donné que de nombreuses religions enseignent que Jean-Baptiste établit le modèle du baptême pour les chrétiens, voyons quel était l'objet de sa prédication et la signification de son baptême.

L'ange Gabriel, celui-là même qui apparut au prêtre Zacharie alors qu'il servait au temple et qui l'informa que malgré leur âge avancé Elizabeth lui donnerait un fils, était également porteur d'instructions très précises concernant l'éducation de cet enfant dont le nom serait Jean et prédit l'œuvre qu'il accomplirait : « Il ne boira ni vin, ni liqueur enivrante, et il sera rempli de l'esprit saint dès le sein de sa mère; il ramènera plusieurs des fils d'Israël au Seigneur, leur Dieu; il marchera devant Dieu avec l'esprit et la puissance d'Elie, pour ramener les cœurs des pères vers les enfants, et les rebelles à la sagesse des justes, afin de préparer au Seigneur un peuple bien disposé. » — Luc 1:15-17.

Au temps fixé le fils promis naquit et « l'enfant croissait, et se fortifiait en esprit. Et il demeura dans les déserts, jusqu'au jour où il se présenta devant Israël ». Ce fut au printemps de l'an 29, lorsqu'il commença son ministère public en faisant retentir cette nouvelle électrisante : « Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche. » — Luc 1:80; Mat. 3:2.

Mais pourquoi était-il nécessaire que Jean-Baptiste agisse en qualité de messager pour préparer le chemin devant Jéhovah

venant en la personne de Jésus-Christ ? La nation d'Israël n'avait-elle pas la loi de Moïse dont le but était précisément de conduire la nation jusqu'au Christ, en la protégeant des pièges de l'adoration païenne, en lui rappelant constamment la nécessité d'un rédempteur pour le rachat de ses péchés et en préfigurant d'une façon prophétique l'œuvre qui devait être accomplie par son Messie ? — Gal. 3:24; Deut. 7:16; Héb. 10:1.

Certes, les Israélites avaient la loi, mais ils ne lui restèrent pas fidèlement attachés, autrement Jéhovah ne les aurait pas laissés emmener en captivité à Babylone. Ce châtiment n'eut d'ailleurs un effet salutaire que provisoirement, car après la mort d'Esdras, de Néhémie et de Malachie et particulièrement à l'avènement de la Grèce au rang de cinquième puissance mondiale, le culte des Israélites en tant que nation se transforma en un simple formalisme, le judaïsme, qui, tout en respectant les manifestations extérieures de la Loi, se laissa gagner par les philosophies païennes importées de Grèce et céda de plus en plus à la tradition orale qui rendait vaine la Parole de Dieu.

Les conducteurs religieux devinrent de plus en plus imbus d'eux-mêmes, s'élevant au lieu d'exalter le nom et la Parole de Jéhovah, méprisant le peuple en général parmi lequel ils considéraient les collecteurs d'impôts et les prostituées comme les éléments les plus vils. Dans ces conditions une œuvre préparatoire était indiscutablement et malheureusement nécessaire si ce peuple devait être prêt à reconnaître et accepter son Messie lorsqu'il viendrait !

En prêchant le message de repentance tant nécessaire, Jean-Baptiste n'épargnait personne. Non seulement il exhorta les collecteurs d'impôts à ne pas faire d'abus, ce qui se faisait couramment alors, recommandant aux soldats de ne commettre ni extorsions ni fraudes et de se contenter de leur solde, etc., mais il reprit aussi publiquement, et à plusieurs reprises, Hérode Antipas, le roi lui-même, pour son mariage adultère avec Hérodias. Il lui déclara : « Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère. » (Marc 6:18). Il s'en prit particulièrement aux conducteurs religieux de son époque, employant un langage analogue à celui que Jésus allait leur tenir quelque temps plus tard : « Races de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir ? Produisez donc des fruits dignes de la repentance, et ne vous mettez pas à dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père!... Déjà même la cognée est mise

à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu. » — Luc 3:7-14.

Jean ne se contentait pas de prêcher mais baptisait également. Pour quelle raison ? Est-ce parce que d'une façon littérale ou symbolique les péchés des Israélites baptisés étaient ôtés ? C'est ce qu'on pense en général dans la chrétienté, l'enseignement de la plupart des religions voulant que le baptême ait pour but d'enlever le péché originel. Cependant, les Ecritures ne confirment pas une telle conclusion. La Bible nous montre en effet que Jean-Baptiste ne fut envoyé que vers la nation d'Israël, pour la préparer à recevoir son Messie (Actes 13:24). Considérons maintenant le passage suivant (Actes 19:1-6) : « Pendant qu'Apollos était à Corinthe, Paul, après avoir parcouru les hautes provinces de l'Asie, arriva à Ephèse. Ayant rencontré quelques disciples, il leur dit : Avez-vous reçu le saint esprit, quand vous avez cru ? Ils lui répondirent : Nous n'avons pas même entendu dire qu'il y ait un saint esprit. Il dit : De quel baptême avez-vous donc été baptisés? Et ils répondirent : Du baptême de Jean. Alors Paul dit : Jean a baptisé du baptême de repentance, disant au peuple de croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire, en Jésus. Sur ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Lorsque Paul leur eut imposé les mains, le saint esprit vint sur eux. » Les quelques versets que nous venons de citer montrent bien que le baptême de Jean était distinct et différent du baptême conféré au nom de Jésus, autrement Paul n'aurait pas eu besoin de rebaptiser au nom du Christ les disciples qu'il rencontra à Ephèse; le baptême de Jean qu'ils avaient reçu leur aurait suffi. Le but de la prédication de Jean-Baptiste était précisément de produire chez les Israélites un changement des dispositions du cœur, de les amener à un repentir pour les préparer à recevoir leur Messie. Pour ceux qui s'étaient ainsi repentis et avaient confessé leurs péchés, le baptême en était un témoignage public. La repentance avait pour résultat « la rémission des péchés », le baptême lui-même avait lieu *par suite* de la repentance et ne pouvait avoir lieu qu'*à cette condition;* c'était un *gage* ou un *symbole* de la repentance.

Les versions modernes des Ecritures grecques chrétiennes mettent ce point particulièrement bien en évidence. Voici en quels termes certaines d'entre elles rapportent la déclaration de Jean que nous trouvons dans Matthieu 3:11 : « Pour ma part, je vous baptise d'eau à cause de votre repentance. » (*New World Translation*).

« Je vous baptise dans l'eau en gage de votre repentance. » (*An American Translation*). « Je vous baptise, moi, dans l'eau, en signe de pénitence. » (*Maredsous*). Toujours selon des versions modernes, Luc nous dit (3:3) que Jean-Baptiste vint ou alla partout « prêchant le baptême pour ceux qui se repentaient en vue de la rémission des péchés ». (*New World Translation.*) « ...prêchant un baptême devant être précédé de la repentance. » (*Williams*). « ...prêchant le baptême du repentir pour la rémission des péchés. » — *Maredsous.*

Nous retrouvons un sens identique dans la façon dont ces versions rendent les paroles que Paul adressa aux Ephésiens au sujet du baptême de Jean et qui sont rapportées dans le livre des Actes (19:4) : « Jean baptisait du baptême de ceux qui se repentaient (du baptême de la repentance, *marg.*). » (*New World Translation*). « Le baptême de Jean était un baptême conféré en gage de la repentance. » (*An American Translation*). « Jean baptisait d'un baptême qui était une expression de la repentance. » (*Williams*). Tout ce que nous venons de voir indique clairement que le baptême était une figure, non pas du pardon de Dieu, mais bien de la repentance du pécheur. Que les premiers chrétiens l'aient considéré de cette façon c'est ce qui ressort d'une note marginale de la version de Williams citée plus haut, concernant la traduction d'Actes 2:38 : « Il faut vous repentir — et, en signe de repentance, que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ — pour que vos péchés soient pardonnés. » La note marginale dit que la présence de ce genre de proposition explétive, « en signe de », est « justifiée par le contexte et l'usage en cours dans l'Eglise primitive ».

Etant donné que Jean baptisait du baptême de repentance, il ne comprit pas pourquoi Jésus vint à lui et lui demanda d'être baptisé. Il déclara : « C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi ! » Mais Jésus ne prit pas le temps de lui donner de grandes explications, disant simplement : « Laisse faire maintenant, car il est convenable que nous accomplissions ainsi tout ce qui est juste. » (Mat. 3:13-15). On peut se demander cependant pour quelle raison Jésus tenait tant à être baptisé sans avoir à se repentir d'aucun péché. Quelle signification les Ecritures donnent-elles à ce baptême ? C'est ce que nous allons voir maintenant.

Rappelons tout d'abord que le baptême de Jean était exclusivement réservé aux Juifs. Nous savons également qu'il faisait partie

de son œuvre qui avait pour but de préparer les Juifs à recevoir leur Messie. Nous avons vu en outre que ce baptême était une image, non de l'acte par lequel Dieu pardonnait leurs péchés, mais de l'acte par lequel ils se repentaient, et ce baptême était distinct et différent de celui qui était conféré au nom de Jésus-Christ.

Quelle est donc la signification du baptême de nos jours? Etant donné que ce baptême a lieu conformément au commandement donné par Jésus, il est raisonnable de penser que c'est une chose dans laquelle il a lui-même donné l'exemple. Comme ce fut effectivement le cas, la signification de son baptême serait également la signification du baptême de ses disciples actuels. Quelle était donc la signification du baptême de Jésus ? C'était un symbole ou une image, montrant publiquement qu'il s'était voué à faire la volonté de son Père telle qu'elle lui serait révélée dans la Parole divine. Paul confirme cette conclusion dans son épître aux Hébreux (10:5,7) où il applique les versets sept et huit du psaume quarante à Jésus-Christ : « C'est pourquoi Christ, entrant dans le monde, dit : Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, mais tu m'as formé un corps; alors j'ai dit : Voici, je viens (dans le rouleau du livre il est question de moi) pour faire, ô Dieu, ta volonté. »

Paul situe l'accomplissement de cette prophétie au moment où Jésus entra dans le monde. Quand cela eut-il lieu ? A sa naissance dans une crèche à Bethléhem? C'est peu probable, car lorsqu'il était enfant, Jésus n'était pas en mesure de manifester sa détermination à faire la volonté de Jéhovah. A l'âge de douze ans alors ? Tout ce que nous savons des activités de Jésus pendant la période comprise entre ses douze et trente ans, c'est qu'il apprit le métier de charpentier. Mais il est clair que le fait d'accomplir la volonté de Dieu impliquait beaucoup plus que l'activité d'un charpentier. Jésus vint vint ici-bas pour rendre témoignage à la vérité, pour rester intègre dans les épreuves afin de réhabiliter le nom de son Père et enfin pour donner sa vie en rançon pour plusieurs. (Voyez Jean 18:37; Héb. 5:8; Mat. 20:28.) Dans ces conditions, est-il logique de penser qu'après avoir dit « Voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté », Jésus aurait attendu dix-huit ans pour commencer à agir en conséquence de cette déclaration ?

La loi de Dieu concernant le service des Lévites au temple disait entre autres : « Compte les fils de Kehath parmi les enfants de

Lévi, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, *depuis l'âge de trente ans* et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui sont propres à exercer quelque fonction dans la tente d'assignation. » (Nomb. 4:2,3). Conformément à cette loi Jésus commença à prêcher à l'âge de trente ans, peu après son baptême (Luc 3:23). La seule conclusion qui s'impose par conséquent c'est qu'il entra dans le monde pour faire la volonté de Dieu au moment de son baptême; le baptême était donc le symbole ou l'image de l'acte par lequel il se vouait à Dieu et en même temps une confession publique de ce fait. Dans l'Evangile selon Matthieu, au chapitre vingt-huit, versets dix-neuf et vingt, nous trouvons le commandement qu'il donna à ses disciples au sujet de l'œuvre qu'ils auraient à faire; il dit : « Allez donc me faire des disciples dans toutes les nations; vous les baptiserez au nom du Père et du Fils et du saint esprit, et vous leur apprendrez à observer tout ce que je vous ai prescrit. » (*La Bible de Jérusalem*). Le baptême dont il est question ici en rapport avec la mission des chrétiens serait donc également une image du pas qu'ils font en se vouant à Dieu pour accomplir sa volonté.

Mais pour être un symbole convenable, comment le baptême doit-il être conféré? Par aspersion, par infusion ou par immersion? La pratique la plus courante au sein de la chrétienté est celle du baptême par aspersion. Néanmoins, ceux qui en sont partisans admettent en général qu'au temps des apôtres le baptême était administré par immersion; ils lui préfèrent toutefois le baptême par aspersion pour des raisons, disent-ils, de commodité.

Le terme grec original *baptisma* signifiant une immersion complète dans l'eau, on fait un contresens en parlant de l'aspersion comme d'un baptême. Ainsi on peut lire dans la littérature grecque que le filet plongé dans l'eau était baptisé tandis que le bouchon flottant sur l'eau ne l'était pas; ou encore que les joncs croissant au bord de la mer n'étaient baptisés que lorsque la marée haute venait à les couvrir.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les traductions très littérales de la Bible, comme celles de Rotherham et de Wilson, emploient les diverses flexions de « plonger » et « immerger ». C'est aussi parce que le mot baptême désigne une immersion que Paul compare le passage de la nation d'Israël à travers la mer Rouge à un baptême, car ils se trouvaient entre deux murailles

d'eau et au-dessus d'eux il y avait la nuée. « Frères, dit-il, je ne veux pas que vous ignoriez que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé au travers de la mer, qu'ils ont tous été baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer. » (I Cor. 10:1-3). De son côté, Pierre parle dans sa première épître (3:20,21) du fait de suivre Noé dans l'arche avant le déclenchement du déluge comme d'un baptême. A noter que dans chacun des cas susmentionnés il y eut deux baptêmes : l'un pour le salut, celui qui concernait les serviteurs de Dieu, et l'autre pour la destruction celui qui intéressait les ennemis de Dieu, à savoir Pharaon et ses armées dans la mer Rouge d'une part et, d'autre part, le monde inique des jours de Noé, qui fut emporté par le déluge.

Un autre tableau biblique illustrant bien la signification du baptême relate le cas du général syrien Naaman, qui était lépreux. Voici ce que l'on peut dire, au sujet de son baptême, dans la version des *Septante* : « Naaman descendit et se plongea par sept fois dans le Jourdain, selon la parole qu'Elisée lui avait dite, et sa chair redevint comme la chair d'un petit enfant et il fut pur. » (II Rois 5:14). Le mot grec rendu ici par « se plongea » est le verbe *baptizein* au passé et signifie « se baptisa ». Dans la Septante, et plus précisément dans les livres canoniques de cette version, le passage d'Esaïe 21:4 est le seul autre endroit où l'on rencontre *baptizein*, bien que le mot racine *baptein* soit assez fréquent. Et tandis qu'on lit dans le texte que « la transgression m'*accable* », une note marginale indique que la traduction littérale donnerait : « La transgression me *baptise*. »

Les partisans de l'aspersion avancent comme argument que c'est simplement une question de commodité. Mais n'aurait-il pas été plus pratique également pour Jean-Baptiste et Jésus d'avoir recours à l'aspersion? Cela ne fait pas l'ombre d'un doute; et pourtant ils n'en tinrent aucun compte. Au contraire, ils n'hésitèrent pas à s'écarter de leur chemin ni à obliger la multitude à les suivre pour les entendre afin de trouver un endroit où il y ait suffisamment d'eau. Dans l'Evangile selon Jean (3:23) on lit en effet : « Jean aussi baptisait à Enon, près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau; et on y venait pour être baptisé. »

L'argument décisif en faveur de l'immersion vient du fait que le baptême n'est pas le symbole de l'effacement des péchés mais plutôt du don de soi pour faire la volonté de Dieu. L'immersion représente à la perfection ce qui a lieu : le fait d'être plongé sous l'eau

signifie notre ensevelissement ou notre mort à notre propre volonté, tandis que le fait d'être relevé signifie le retour à la vie pour faire la volonté de Jéhovah Dieu. Ainsi l'exemple de l'assemblée chrétienne apostolique, la signification même des termes employés, la manière dont ils sont employés par les rédacteurs bibliques et la justesse du symbole, tout cela s'accorde pour prouver que l'immersion est la façon convenable de procéder au baptême.

Qu'en est-il maintenant du baptême des enfants? Etant donné ce qui précède, il ne devrait pas nous étonner que les Ecritures ne parlent pas une seule fois du baptême d'enfants et à plus forte raison qu'elles ne contiennent aucun commandement à ce sujet. Quelle négligence de la part de Jésus et de ses apôtres qui n'ont pas averti les parents du supplice éternel auquel seraient soumis leurs enfants s'il leur arrivait de mourir avant d'être baptisés ! Quelle négligence, si l'on en croit l'enseignement de certains et si cet enseignement était tant soit peu conforme à la vérité! Le silence même des Ecritures à ce sujet est une preuve indirecte puissante montrant que les enfants n'étaient pas baptisés parce qu'ils étaient incapables de remplir les conditions requises des candidats au baptême. Dans le livre des Actes (2:41) nous lisons en rapport avec la question : « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés; et, en ce jour-là, le nombre des disciples s'augmenta d'environ trois mille âmes. » Le baptême était pour ceux qui se repentaient et acceptaient la vérité de tout leur cœur. Les enfants ne sont pas en âge de faire ni l'un ni l'autre.

Par ailleurs, de nombreux passages bibliques indiquent que ceux qui recevaient le baptême aux temps apostoliques recevaient également le saint esprit. « Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de ses péchés; et vous recevrez le don du saint esprit. » (Actes 2:38). « Sur ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Lorsque Paul leur eut imposé les mains, le saint esprit vint sur eux, et ils parlaient en langues et prophétisaient. » (Actes 19:5,6). Dans le cas de Corneille et de ceux de sa maison, l'esprit leur fut même accordé avant qu'ils aient reçu le baptême: « Comme Pierre prononçait encore ces mots, le saint esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole. Tous les fidèles circoncis qui étaient venus avec Pierre furent étonnés de ce que le don du saint esprit était aussi répandu sur les païens. Car ils les entendaient

parler en langues et glorifier Dieu. Alors Pierre dit: Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le saint esprit aussi bien que nous? Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur. Sur quoi ils le prièrent de rester quelques jours auprès d'eux. » (Actes 10:44-48). Il entrait dans le dessein de Dieu que ceux qui se vouaient à lui à cette époque deviennent des enfants spirituels, selon les paroles de la première épître de Jean (3:2) : « Bien-aimés, nous sommes maintenant enfant de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté; mais nous savons que, lorsque cela sera manifesté, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. » C'est pour cette raison qu'il est écrit dans l'épître aux Galates, au chapitre trois, verset vingt-sept: « Vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. »

Ce baptême-là, cependant, était réservé à un nombre relativement restreint, à un petit troupeau comme disent les Ecritures. Selon Luc 12:32; Apocalypse 7:2-4; 14:1,3; 20:5,6; 21:2, ceux qui sont appelés à en faire partie ont l'espoir de partager la gloire céleste du Christ, en tant que corps ou épouse de l'agneau, et de régner avec lui pendant mille ans. Mais pour eux ce baptême symbolise encore davantage : « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. » (Rom. 6:4). Et dans son épître aux Colossiens (2:12) l'apôtre Paul ajoute sur le même sujet : « Ensevelis avec lui par le baptême, vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts. » « Cette parole est certaine : Si nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui; si nous persévérons, nous régnerons aussi avec lui. » (II Tim. 2:11). Les prophéties bibliques et leur accomplissement indiquent que ce nombre est pratiquement complet et qu'il n'y en a plus ici-bas qu'un « reste » seulement. Les membres de ce reste se sont fidèlement acquittés jusqu'à présent de leur mission consistant à rendre témoignage au nom de Jéhovah et à consoler les affligés grâce à la proclamation de la bonne nouvelle du Royaume.

Suite à cette œuvre de prédication est apparue une classe de chrétiens que Jésus désigne sous le nom d'autres brebis, et que Jean décrit comme suit dans l'Apocalypse : « Après cela, je regardai, et voici, il y avait une grande foule, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de

toute langue. Ils se tenaient devant le trône et devant l'agneau, revêtus de robes blanches, et des palmes dans leurs mains. » (7:9). Manifestant leur foi en Jéhovah Dieu et reconnaissant en Jésus-Christ leur Sauveur et Rédempteur, ces autres brebis se vouent également à Dieu pour faire sa volonté, obtenir son approbation et finalement la vie éternelle, non dans les cieux, mais ici-bas, sur la terre. La Bible enseigne en effet sans équivoque que la terre subsistera éternellement et qu'un jour viendra où la volonté de Dieu sera faite sur la terre comme elle est faite au ciel.

Conformément aux instructions données par Jésus et rapportées dans le passage de Matthieu 28:19,20 que nous avons déjà cité plus haut, ces futurs habitants de la terre du monde nouveau sont baptisés au nom du Père, ce qui veut dire qu'ils acceptent l'autorité de Jéhovah Dieu, qu'ils reconnaissent en lui leur Père et apprécient la relation qui les unit à Lui. Ils sont aussi baptisés au nom du Fils, dans ce sens qu'ils reconnaissent le rôle et l'autorité de Jésus-Christ en tant que Fils de Dieu, qu'ils apprécient ce qu'il a fait pour eux et acceptent l'obligation de lui obéir et de suivre son exemple. Enfin, ils sont également baptisés au nom du saint esprit parce qu'ils sont conscients de la raison d'être et du rôle de l'esprit saint de Dieu, autrement dit de sa force agissante, sans l'aide de laquelle il leur serait impossible d'accomplir le vœu par lequel ils ont fait don d'eux-mêmes.

La dépêche de l'Associated Press qui faisait état de l'imposant service d'immersion organisé en 1953 par les témoins de Jéhovah à l'occasion de leur assemblée internationale, déclarait que les témoins de Jéhovah considéraient leur baptême comme une cérémonie d'ordination et que chaque témoin baptisé était un ministre ordonné. Mais qu'est-ce qui justifie un tel point de vue? Notons tout d'abord que puisque le baptême est accompli en obéissance au commandement de Dieu, ce symbole est à ses yeux revêtu d'autorité. Il constitue une confession de leur accord à marcher sur les traces de Jésus-Christ qui fut, cela ne fait aucun doute, un ministre de Jéhovah Dieu. En outre, cette ordination est également considérée comme digne de foi par l'instrument dont Dieu se sert actuellement pour rendre un témoignage unifié et efficace à son nom et à son royaume, c'est-à-dire par la Watch Tower Society. Le 30 novembre 1953, la Cour Suprême des Etats-Unis jugea que le baptême par immersion des témoins de Jéhovah constituait aux termes de la loi pour les témoins de Jéhovah une cérémonie d'ordination régulière. Soit dit en passant, l'Annuaire des témoins de Jéhovah pour 1954 indique que 50.665 ministres furent ainsi ordonnés en 1953.

Mais n'est-il pas nécessaire de passer par une école de théologie avant d'être qualifié pour faire fonction de ministre? S'il en était ainsi, ni Jésus ni ses apôtres, à l'exception de Paul, n'auraient pu être reconnus comme ministres. En effet, quelqu'un demanda concernant Jésus : « Comment connaît-il les Ecritures, lui qui n'a point étudié? » (Jean 7:15). Les gens cultivés de l'époque s'étonnaient tout autant de l'assurance de Pierre et de Jean, car ils voyaient que c'étaient des hommes du peuple, sans instruction (Actes 4:13). Pourtant cela ne les empêcha pas de prêcher la bonne nouvelle, comme la prêchèrent d'ailleurs tous les chrétiens de l'assemblée primitive. On peut être convenablement équipé pour prêcher en étudiant régulièrement chez soi, le soir et les week-ends, et en assistant aux diverses études bibliques organisées sous la direction de la Watch Tower Society. Il s'ensuit qu'un diplôme d'école théologique n'est pas non plus indispensable au ministère. La meilleure preuve que l'on puisse avoir de sa qualité de ministre est celle que Paul désignait sous le nom de lettres de recommandation, c'est-à-dire des personnes qui, par suite de notre activité, se sont vouées à Jéhovah Dieu. — Voyez II Corinthiens 3:1-3.

Lorsque nous nous sommes voués à Dieu et avons symbolisé ce fait par le baptême, l'immersion dans l'eau, nous ne devons jamais le perdre de vue, car il est préférable de ne point faire de vœu plutôt que d'en faire un et de ne pas l'accomplir. Jésus avait toujours nettement la conscience de s'être engagé à faire la volonté de Dieu et en parlait comme d'une coupe qu'il devait boire, comme d'un baptême dont il était baptisé et dont il devait cependant encore être baptisé (Mat. 20:22,23; Luc 12:50). C'est seulement en restant intègres envers Dieu et en nous associant à son peuple que nous pouvons espérer survivre à la destruction du monde inique actuel, survivre à la bataille d'Harmaguédon, et entrer dans le monde nouveau de la justice, de la même manière que Noé et sa famille entrèrent dans un monde nouveau après le déluge.

En conclusion nous pouvons donc dire que le baptême de Jean était une image de la repentance, que le baptême chrétien par immersion dans l'eau représente l'offrande de soi pour faire la volonté de Dieu et que seule l'immersion totale est à proprement parler

un baptême d'eau, qu'elle seule constitue le symbole approprié de l'acte par lequel on se voue à Dieu ainsi qu'une confession publique de cet acte et une cérémonie d'ordination. Enfin, que des études théologiques et un diplôme sanctionnant ces études ne sont pas indispensables pour être un ministre de Jéhovah Dieu, qu'en demeurant intègres nous pouvons espérer survivre à la fin du présent ordre de choses inique pour entrer dans le monde nouveau de la justice en tant que membres de la société du Monde Nouveau.

Achevé d'imprimer pour
l'Association « LES TEMOINS DE JEHOVAH »
le 15 juillet 1954
par l'Imprimerie Richard,
24, rue Stéphenson
Paris (18e)

N° 9